



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Karki (Népal).....	389
Discours de M. van der Stoep (Pays-Bas).....	394
Discours de M. Chiao Kuan-hua (Chine).....	398
Discours de M. Nsekaliye (Rwanda).....	405

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

En l'absence du Président, M. Bielka-Karltreu
(Autriche), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. KARKI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le grand honneur de transmettre au Président et aux représentants rassemblés ici, les salutations de mon souverain, Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Deva, ainsi que ses meilleurs vœux pour le succès de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.
2. Au nom de ma délégation, je voudrais aussi adresser au Président nos sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Nous connaissons fort bien sa carrière publique éminente et la grande renommée qu'il s'est acquise dans son propre pays ainsi que sur le plan international. Nous sommes convaincus que sous sa direction sage et compétente, cette session sera à même d'apporter sa contribution à la solution de certains problèmes essentiels dont nous sommes saisis actuellement. Ma délégation voudrait l'assurer de sa pleine coopération et de son appui dans l'exercice de ses lourdes responsabilités.
3. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Leopoldo Benites, pour les excellents services qu'il a rendus et pour le succès avec lequel il a accompli la tâche dont il était chargé par l'Organisation au cours d'une année des plus difficiles de notre époque, tant du point de vue économique que politique.
4. Cette année a vu surgir une crise économique très grave qui a menacé l'ordre économique existant dans le monde. Mais en même temps ce fut aussi une année au cours de laquelle de nombreuses initiatives ont été prises et de nombreux efforts déployés par divers pays du monde et par l'Organisation des Nations Unies elle-même en vue de trouver des solutions

aux problèmes aigus de notre époque, tant dans le domaine socio-économique que dans le domaine politique. La plus importante de ces initiatives a été la session extraordinaire de l'Assemblée générale réunie pour étudier, pour la première fois, les problèmes relatifs au développement et aux matières premières et consacrée à l'examen des questions économiques essentielles de la communauté mondiale. Ainsi, malgré les menaces économiques si décourageantes qui existent dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes confiants que, grâce à une coopération et une compréhension mutuelles et sous les auspices de cet organe mondial, nous pourrions dégager des solutions acceptables sur le plan international pour tous les problèmes en présence desquels nous nous trouvons. C'est avec cet optimisme et cet espoir que nous venons, cette année, aux Nations Unies.

5. Un progrès remarquable a été fait dans l'amélioration du climat politique international. La politique de détente a continué d'être la caractéristique principale dans les relations internationales, ce qui n'a pas seulement aidé à diminuer les tensions, mais a également permis d'établir une coopération plus étroite entre les grandes puissances. Les accords entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique dans les domaines scientifique, technique et industriel ainsi que sur la limitation des armes stratégiques et des essais nucléaires souterrains, conclus au cours de la dernière visite en Union soviétique de l'ancien Président des Etats-Unis, M. Nixon, constituent sans l'ombre d'un doute un pas positif vers la promotion de la paix mondiale.

6. La Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, qui se tient à Genève, a également démontré qu'il existe une forte volonté entre les puissances européennes de résoudre leurs différends et d'accroître de plus en plus leur coopération entre elles. En soi, cela constitue une tendance positive vers une détente durable en Europe en particulier, et vers la paix mondiale en général.

7. La coopération accrue entre la Chine et les Etats-Unis, entre la Chine et le Japon, qui a grandement contribué à la détente mondiale, recueille un appui de plus en plus large.

8. Au Moyen-Orient, grâce aux efforts inlassables et au grand talent de négociateur du Secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, l'accord sur le dégage-ment entre la Syrie et Israël, qui a été l'une des tâches les plus difficiles de notre temps, vient d'être réalisé. Non seulement M. Kissinger a réuni les deux parties qui ne s'étaient jamais rencontrées, excepté sur les champs de bataille, mais il a également ouvert une percée qui pourrait amener une nouvelle ère de paix dans cette région. Nous espérons que cela, parallèlement à l'accord de dégage-ment conclu entre l'Egypte et Israël, préparera la voie pour d'autres négociations

entre les Arabes et les Israéliens vers un règlement définitif du problème.

9. Toutefois, malgré cette tendance favorable qui s'est fait jour dans les relations arabo-israéliennes, les perspectives de paix au Moyen-Orient restent encore lointaines. Nous pensons qu'aucune solution permanente du problème du Moyen-Orient n'est possible tant que les droits légitimes du peuple palestinien ne seront pas pleinement et adéquatement respectés.

10. Le Népal, en tant que nation éprise de paix, a toujours été en faveur d'un règlement pacifique des problèmes du Moyen-Orient et a appuyé tous les efforts entrepris afin de parvenir à une solution permanente de ces problèmes. Nous avons toujours appuyé les diverses résolutions du Conseil de sécurité visant à cette fin. La solution pratique a été établie, à notre avis, par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La pleine et rapide mise en vigueur de cette résolution amènerait une paix durable dans la région.

11. Nous avons répondu immédiatement à la demande des Nations Unies en participant à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient par l'envoi d'un contingent de l'armée royale du Népal sur les lieux. C'est avec satisfaction que nous avons appris que ce contingent, dans les occasions du passé, a rempli son devoir de la façon la plus disciplinée et a montré sa valeur. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer, si modestement que ce soit, au maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

12. En Asie du Sud-Est, des points de tension existent encore et il en est résulté des perturbations de la paix et de la sécurité dans cette région. Bien que les combats aient cessé au Viet Nam, le problème n'est pas encore résolu. Ma délégation est d'avis que l'Accord de Paris doit être mis en vigueur, de telle sorte que la paix soit rapidement rétablie dans cette zone.

13. Aussi longtemps que la question de la Corée n'aura pas été résolue à la satisfaction des deux parties de ce pays, la paix ne pourra être restaurée de façon permanente en Asie du Sud-Est. La décision de l'Assemblée générale à sa session précédente, portant dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée¹, était une mesure positive dans cette direction. Ma délégation appuiera toutes les décisions susceptibles de contribuer à la création de conditions favorables à l'accélération de la réunification d'une Corée indépendante et pacifique.

14. Les troubles récents qui ont éclaté à Chypre sont déplorables, non seulement parce qu'ils ont provoqué une rupture de la paix dans l'île, mais aussi parce qu'ils ont causé de lourdes souffrances à la population innocente de Chypre. Nous nous félicitons de toute initiative — qu'elle vienne des Nations Unies ou de l'extérieur — dont le but est d'établir une situation normale dans l'île. Mon pays apprécie tout particulièrement les efforts entrepris par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour se rendre compte sur place de la situation et entrer en consultations avec les chefs des parties au conflit. Nous sommes convaincus que l'intégrité territoriale de Chypre doit

être respectée et que l'île doit rester un pays non aligné et indépendant.

15. Malgré toutes ces perturbations, une tendance satisfaisante des relations internationales s'est manifestée par la détente. Le règlement de conflits dans de nombreuses régions du monde, par des moyens pacifiques, établira sans nul doute une atmosphère de confiance entre les nations et permettra la création de conditions favorables à la paix et à la sécurité internationales. Cette tendance positive doit être complétée par l'adoption de mesures propres à favoriser le progrès et le développement économiques rapides, ce qui est le besoin fondamental et urgent de notre époque. Des mesures internationales concrètes doivent être prises pour mettre fin à la course aux armements, qui est non seulement la cause de craintes constantes et de méfiance entre les nations, mais aussi le facteur essentiel du retard économique.

16. Dans le domaine du désarmement, une évolution encourageante s'est manifestée au cours des dernières années; mais les progrès accomplis jusqu'à présent sont encore insuffisants. L'accumulation d'armes augmente sans cesse de façon alarmante et des sommes considérables, qui auraient dû être utilisées en faveur de la paix et du bien-être de l'humanité, sont consacrées à la production d'armes destructives. A notre avis; la tendance croissante des pays en développement et des autres pays à posséder rapidement une puissance nucléaire, est dangereuse, non seulement parce qu'elle menace gravement la paix internationale, mais aussi parce qu'elle compromet le développement économique du monde. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la prolifération de la puissance nucléaire ainsi qu'aux expériences nucléaires, qu'elles aient lieu sous terre, sous l'eau, dans l'atmosphère ou dans l'espace extra-atmosphérique.

17. En tant que pays épris de paix, le Népal a un intérêt particulier à voir la paix rétablie en Asie méridionale, région dont il fait partie. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons appuyé tous les efforts entrepris en faveur de la normalisation des relations entre le Pakistan et l'Inde et nous nous sommes félicités de la reprise des négociations entre ces deux pays. C'est pourquoi nous avons appuyé la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale relative à la déclaration qui fait de l'océan Indien une zone de paix. Nous appuierons toujours les efforts susceptibles de conduire à l'établissement d'une paix perpétuelle dans la région.

18. Ce n'est que grâce à un désarmement général et complet que la paix et la sécurité internationales — l'un des objectifs primordiaux de la Charte des Nations Unies — pourront être établies. En conséquence, nous pensons qu'il est plus urgent que jamais d'envisager, de façon positive, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, à laquelle participeraient toutes les nations, grandes ou petites, développées ou en développement, nucléaires ou non, y compris les pays divisés, et qui rechercherait les voies et moyens d'atteindre cet objectif sacré.

19. Nous avons été très heureux d'accueillir la République populaire du Bangladesh comme nouveau Membre de l'Organisation. La République du Bangladesh est l'un des pays voisins du nôtre et nous avons avec elle les relations les plus amicales. Nous avons

appuyé dès le début sa demande d'admission aux Nations Unies et nous sommes maintenant heureux qu'elle soit devenue un fait accompli. Nous sommes certains que le Bangladesh, par sa participation aux diverses délibérations des Nations Unies, contribuera à notre effort commun en vue de l'établissement de la paix mondiale. Nous tenons à exprimer aussi notre profonde satisfaction de l'admission de la Grenade à l'Organisation. Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue à la République de Guinée-Bissau, en tant que pays souverain et indépendant, en notre organisation. L'accession de la Guinée-Bissau à la souveraineté et à l'indépendance est un exemple du déclin du colonialisme dans le monde. Nous espérons que la République de Guinée-Bissau renforcera l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour résoudre le problème de la décolonisation et libérer rapidement les populations qui souffrent encore du joug tyrannique de certains régimes coloniaux, contribuant ainsi à l'établissement de la paix mondiale.

20. Cette année, on a assisté à quelques développements positifs dans le domaine de la décolonisation. Le nouveau Gouvernement portugais a reconnu la République de Guinée-Bissau en tant que pays indépendant et souverain et en même temps il s'est préoccupé de négocier avec plusieurs mouvements de libération. L'indépendance du Mozambique est déjà en vue et l'on ne peut que se réjouir de savoir que d'ici un an il deviendra un nouvel Etat indépendant. Nous nous félicitons vivement de l'établissement d'un gouvernement provisoire au Mozambique. La politique actuelle du Gouvernement portugais qui tend à accorder l'indépendance à ses colonies est hautement appréciée. Nous ne pouvons qu'espérer que la décolonisation de tous les territoires soumis à la domination coloniale et la fin immédiate de toutes les souffrances des peuples coloniaux, souffrances qui nous ont depuis longtemps vivement préoccupés, se réaliseront aussi rapidement que possible. Nous voudrions aussi que le Mozambique et l'Angola deviennent Membres de l'Organisation dans un proche avenir.

21. La participation active de mon pays et sa contribution aux divers efforts internationaux tendant à éliminer la domination coloniale et les discriminations raciales sont bien connues de tous les représentants ici présents.

22. La pire forme de l'oppression coloniale est pratiquée de façon inflexible par le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud et par celui de la Rhodésie du Sud, au mépris total de l'opinion publique mondiale. En Afrique du Sud, le peuple colonial est condamné à toutes sortes de répressions et de tortures. Le Gouvernement sud-africain a refusé obstinément d'accorder à sa population les droits fondamentaux de l'homme et il a bafoué toutes les décisions des Nations Unies, y compris celles du Comité spécial concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ainsi que celles du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

23. Le Gouvernement sud-africain n'a pas seulement continué à occuper par la force et illégalement le Territoire de la Namibie, contrairement à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice², mais

il a mis en pratique également la politique la plus inhumaine d'*apartheid* qui lui permette d'exploiter et d'opprimer la population autochtone de ce territoire. Nous condamnons fermement tous ces actes de barbarie auxquels se livre le Gouvernement sud-africain et qui sont un affront à l'humanité et à la civilisation.

24. Le Gouvernement minoritaire de Rhodésie du Sud a continué de consolider son régime raciste et de réprimer les mouvements de libération de sa population en ayant recours à des mesures inhumaines et criminelles ainsi qu'aux châtiments collectifs. Il a refusé au peuple du Zimbabwe le droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, contrairement à toutes les décisions pertinentes des Nations Unies. Ce régime raciste illégal bénéficie d'appuis suffisants, moraux et matériels, qui lui sont apportés par ses principaux partenaires commerciaux qui coopèrent avec lui pour le maintenir, sauvegardant ainsi leurs intérêts économiques égoïstes et permettant à ce régime illégal de tourner les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Nous estimons que tous les Etats Membres devraient unir leurs efforts pour mettre un terme à cette situation déplorable. Nous pensons que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe], récemment adoptée, pourra aider à l'élimination de cette forme de discrimination raciale: aussi prions-nous tous les Etats Membres de signer cette convention ou d'y adhérer sans délai.

25. La nécessité d'une coopération internationale est devenue urgente, non seulement pour le maintien de la sécurité et de la paix internationales, mais aussi pour la solution d'un grand nombre de problèmes sociaux et économiques actuels. La tendance croissante qui se manifeste parmi les nations d'essayer de résoudre par des consultations pacifiques et par la compréhension les problèmes globaux tels que ceux de l'environnement, de la population, de l'alimentation, des fonds marins et de l'espace extra-atmosphérique, est très positive. C'est d'autant plus le cas quand des ordres nouveaux et légitimes sont recherchés pour résoudre tous ces problèmes par l'intermédiaire d'une institution à caractère universel comme celle des Nations Unies où chaque nation, grande ou petite, développée ou en développement, peut s'exprimer sur un pied d'égalité.

26. Le Népal a participé avec beaucoup d'intérêt à toutes ces activités des Nations Unies. Plus récemment, il a pris part activement aux délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'est tenue à Caracas. Bien que la Conférence n'ait pas pu atteindre totalement ses objectifs en se mettant d'accord sur une seule convention, les progrès réalisés dans un domaine aussi important où s'opposent des intérêts nationaux divers, ont été sans aucun doute remarquables. Nous pensons qu'il faut examiner de façon approfondie les droits et les intérêts de tous les groupes de pays plutôt que de rédiger hâtivement une convention qui pourra donner lieu dans l'avenir à des discussions, dans un domaine aussi vital pour les intérêts communs de l'humanité.

27. Avec d'autres pays sans littoral et géographiquement désavantagés, le Népal a exprimé clairement son point de vue sur les principales questions touchant à ses intérêts et relatives à la mer et à ses ressources.

Pour tous les pays sans littoral, le Népal y compris, l'intérêt primordial réside dans la reconnaissance internationale de leur droit à accéder librement et sans restriction à la mer. C'est là une condition préalable à la promotion et à la diversification du commerce et du développement économique des pays sans littoral. Les dispositions prévoyant le droit de transit par les pays côtiers et le droit d'utiliser les installations portuaires, y compris celui de construire et de conserver des entrepôts dans les ports pour le stockage des marchandises en transit, et de disposer de facilités pour le transport de marchandises, sont d'une importance vitale pour les pays sans littoral; aussi faudrait-il en tenir compte dans la convention sur le droit de la mer.

28. Nous nous opposons à toute tentative d'annexer les zones économiques aux mers territoriales des pays côtiers et à l'établissement de droits exclusifs dans de telles zones. La limite arbitraire de 200 milles pour la zone économique n'a aucune justification et rien ne permet de dire qu'une zone aussi importante devrait être occupée exclusivement par les pays côtiers, ce qui réduirait presque à néant la notion de région appartenant au patrimoine commun de l'humanité. Cela ne signifie pas cependant que nous nous opposons à la création d'une zone économique, mais celle-ci devrait permettre de sauvegarder les intérêts des pays en développement contre une exploitation sans scrupules des ressources qui s'y trouvent par les pays avancés scientifiquement et techniquement; nous pensons qu'une telle zone devrait être placée sous la juridiction commune de tous les Etats voisins, qu'il s'agisse d'Etats côtiers ou d'Etats sans littoral. Tous les Etats devraient avoir une part des ressources de la mer, qu'elles soient biologiques ou minérales. Et tous les Etats qui exercent leur juridiction sur la zone devraient aussi partager les responsabilités ainsi que les devoirs.

29. Un autre problème international important auquel l'humanité doit faire face aujourd'hui et dans lequel les Nations Unies sont profondément engagées, est celui de l'accroissement explosif de la population et de la pénurie alimentaire mondiale grandissante. La Conférence mondiale sur la population, qui s'est tenue à Bucarest au mois d'août, et la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation, qui se réunira à Rome en novembre, constituent cette année les deux principales activités de l'Organisation des Nations Unies. Bien que ces problèmes semblent distincts, ils sont en fait étroitement liés. Ils devraient être examinés avec d'autres problèmes interdépendants, tels que la menace à l'environnement, l'épuisement rapide des ressources et la nécessité d'une croissance économique accélérée. Nous accueillons chaleureusement le Plan d'action mondial sur la population, adopté par la Conférence de Bucarest³.

30. Le Népal compte parmi les pays à forte densité de population, avec 79 habitants au kilomètre carré — c'est-à-dire le triple de la moyenne mondiale, qui est de 27 personnes. Avec un taux de croissance de la population supérieur, en moyenne, à 2 p. 100, l'accroissement de la population — et l'on prévoit qu'elle doublera en 30 ans — crée déjà des problèmes dans le domaine de la production agricole. La production agricole par habitant décroît et si cette tendance se poursuit, les céréales, notamment les graines ali-

mentaires qui constituent une denrée d'exportation pour le Népal, seront un produit rare dans quelques années.

31. Tout cela, joint aux problèmes récents posés par la hausse des prix et la pénurie des engrais et d'autres produits, a eu des conséquences défavorables sur le développement économique de mon pays. Le Gouvernement de Sa Majesté sait qu'il faut élaborer d'urgence un plan d'ensemble pour faire face aux difficultés que peuvent créer ces tendances pour l'économie. Nous faisons donc grand cas des conférences mondiales s'occupant de questions vitales telles que la population et l'alimentation, et nous pensons que ces initiatives internationales peuvent aboutir à des mesures pratiques d'urgence pour combattre efficacement ces problèmes qui menacent l'avenir de l'humanité.

32. Toutes ces initiatives et tous ces efforts de la part des Nations Unies et ceux de tous les autres pays du monde sur une base individuelle ne pourront avoir de résultats utiles tant que l'écart croissant sur le plan économique entre pays développés et pays en développement risquera de s'accroître encore.

33. Du point de vue économique, l'année a été très décevante. Si la tendance inflationniste sans cesse croissante est devenue la caractéristique commune inévitable de l'économie mondiale, d'une part, le large fossé de l'inégalité économique entre pays en développement et pays développés s'élargit de façon alarmante. Bien que les pays exportateurs gagnent à la hausse des prix de leurs produits, les pays les moins développés et les pays sans littoral, comme le Népal, qui n'ont pratiquement rien à opposer à la hausse des prix des matières premières et des produits finis, ont été les plus gravement touchés.

34. Les conséquences de la situation économique qui se détériore, et qu'aggrave encore la crise de l'énergie, ont été si sévères pour ces pays très pauvres que non seulement l'objectif d'un taux de croissance accéléré, comme le prévoit la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], est devenu inaccessible, mais la question de maintenir le taux de croissance actuel nous préoccupe de plus en plus. Au moment où nous allons procéder à l'évaluation prévue à mi-course de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les objectifs de la Stratégie semblent de plus en plus hors de portée. Le récent problème de la pénurie de matières premières et de produits primaires s'est ajouté au problème de la hausse des prix. Les pays développés se sont montrés peu disposés à aider à accélérer le développement des pays en développement et à éliminer l'inégalité économique. Les contributions représentant 1 p. 100 du revenu national ne se sont pas matérialisées et le transfert des techniques et ses avantages pour les pays en développement n'a été que chimère.

35. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée dans le contexte d'une situation économique en voie de détérioration aggravée par la crise de l'énergie. On a pu, grâce à cette session, convaincre le monde que l'ordre économique international actuel est en conflit direct avec l'évolution actuelle des relations internationales économi-

ques et politiques; on a donc adopté la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] aux termes de laquelle les relations économiques futures entre les nations seront fondées sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance et la coopération. La réalisation la plus importante de cette session extraordinaire, à notre avis, est le fait que l'on a bien compris que le bien-être politique, social et économique des générations actuelles et futures dépend plus que jamais de la coopération entre les pays développés et les pays en développement et qu'il existe un rapport étroit d'interdépendance entre les intérêts de ces deux groupes de pays.

36. L'adoption par les Nations Unies de mesures de secours d'urgence pour atténuer les difficultés des pays en développement les plus gravement touchés par la crise économique a été une décision très encourageante de la session. Nous croyons que les contributions faites jusqu'à présent au Fonds spécial établi par la résolution 3202 (S-VI) sont importantes, mais elles ne suffisent pas pour faire face de manière efficace aux difficultés économiques des pays en développement gravement touchés. Nous espérons que de nouvelles contributions plus nombreuses à cette fin viendront de tous les contribuants potentiels.

37. Le Népal, en tant que pays moins développé et sans littoral, doit faire face à des difficultés économiques différentes, mais plus graves, de celles des autres pays en développement. Notre niveau de développement économique est si bas et les excédents que nous pouvons exporter sont si minimes et si aléatoires que notre économie ne peut ni tirer des avantages de l'augmentation des prix des matières premières ni supporter le fardeau du coût croissant des importations.

38. Le Népal est un pays essentiellement montagneux pour lequel le problème des transports, difficile à résoudre, a été pendant de nombreuses années l'obstacle principal à tout développement économique. Nous construisons encore notre infrastructure et notre croissance économique est presque stagnante. Nos industries, peu nombreuses et peu importantes, ont des difficultés à fournir des revenus d'exportation. Notre production agricole décline en raison du manque d'engrais et de la pression accrue de l'accroissement démographique.

39. Malgré toutes ces réalités économiques peu propices, qui caractérisent les pays les moins développés et les pays sans littoral, le Népal s'efforce sérieusement de se libérer de cette stagnation économique en se lançant dans un programme de développement économique global, sous la direction inspirée de son souverain.

40. La récente crise économique a perturbé gravement le processus de notre développement. La hausse des prix de produits de base nécessaires à notre développement, tels que les engrais, les produits pétroliers et d'autres, ainsi que leur pénurie de plus en plus marquée, ont aggravé la situation. En l'absence de recettes d'exportation sûres, il est devenu très difficile de faire face au coût accru des importations de matières premières et de produits finis, d'où une balance commerciale déficitaire. Cela a également rendu plus probable un épuisement rapide de nos

faibles réserves en devises étrangères. En plus de cela, le fait que notre pays est sans littoral représente, en lui-même, un fardeau supplémentaire parce qu'il augmente le coût des transports et rend le développement plus onéreux. C'est en raison de ces problèmes particuliers qu'un pays peu développé et qui est aussi privé de littoral doit faire l'objet d'une attention spéciale et d'une assistance accrue, afin de permettre son développement économique.

41. Nous sommes grandement encouragés par la considération particulière accordée par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale à la gravité des problèmes auxquels font face les pays moins développés et sans littoral, en adoptant des mesures spéciales ainsi que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En tant que pays moins développé et sans littoral, nous sommes naturellement fort désireux qu'une considération particulière soit donnée à ces pays en mettant en œuvre les mesures d'aide d'urgence prévues par le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3202 (S-VI)*]. Nous savons tous que sans porter remède tout d'abord aux conditions économiques des pays moins développés et sans littoral dans le monde, soit la majorité des pays en développement, les objectifs du nouvel ordre économique, tel qu'il a été envisagé, ne seront pas réalisés.

42. Nous pensons que le Programme spécial et le Programme d'action devraient être élaborés également de façon à compléter et renforcer davantage les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement ainsi que les nouvelles mesures édictées par la vingt-huitième session de l'Assemblée générale pour combler les lacunes dans la réalisation de ces objectifs, afin que le développement économique constamment accéléré des pays en développement, surtout pour les moins avancés d'entre eux, puisse être stimulé d'urgence.

43. Pour conclure, j'aimerais déclarer que le monde d'aujourd'hui est devenu si interdépendant qu'aucun problème ne peut se limiter aux frontières nationales, ni être résolu efficacement par les seuls efforts d'une nation. Nous sommes convaincus qu'il nous faut des moyens multinationaux efficaces permettant de s'occuper de tous les grands problèmes touchant aux activités humaines. Un ensemble de tels moyens ne pourrait être mobilisé que par l'Organisation des Nations Unies, qui semble être l'unique organisme mondial concevable, pour bien des années à venir, où toutes les nations indépendantes et souveraines peuvent travailler en commun pour le bien de l'humanité, sans pour autant perdre leur identité propre. Les Nations Unies pourraient devenir un instrument efficace de paix et de sécurité internationales, facteurs si vitaux du développement social, économique et politique du monde. Permettez-moi de rappeler ici les sentiments exprimés par notre roi bien aimé, Sa Majesté le regretté roi Mahendra, dont la mémoire nous est chère, sur l'importance de cet auguste organisme, lorsqu'il disait : "La seule solution de remplacement possible aux Nations Unies n'est autre qu'une Organisation des Nations Unies plus puissante encore." Ces paroles démontrent amplement la foi que le peuple du Népal accorde à l'Organisation des Nations Unies et à ses idéaux.

44. M. van der STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je tiens à présenter nos félicitations bien sincères à M. Bouleflika pour son élection unanime à la présidence de cette session. Ses qualités d'homme d'Etat se sont révélées tant dans son pays que dans le cadre du groupe des pays non alignés.

45. Il est des moments dans l'histoire où les événements acquièrent subitement les proportions d'une rupture de barrage. Depuis que j'ai pris la parole en cette assemblée, il y a un an [2128^e séance], le monde s'est trouvé en présence de guerres, de changements profonds dans la répartition du pouvoir et des richesses économiques, de pénuries subites de matières essentielles et de violations constantes et massives des droits de l'homme. Ces événements dramatiques sont venus illustrer la leçon acquise non sans peine que la paix, la justice, la liberté et le développement sont inséparablement liés. Aucun de ces éléments n'est possible sans les autres.

46. L'an dernier, devant cette assemblée, les délégations ont salué une détente politique. Mon gouvernement a soutenu fortement, et continue de le faire, tous les efforts en vue de la détente en Europe et ailleurs dans le monde. Mais la situation demeure instable, parce que jusqu'ici, la détente n'a signifié qu'une certaine compréhension entre les grandes puissances dans le cadre de quelques limites, qui sont définies par des éléments de dissuasion, de concurrence et de collaboration. Le risque inacceptable de guerre nucléaire pousse à la collaboration, mais n'exclut pas la concurrence. Des événements extérieurs au-delà des limites de l'entente au sujet de la détente continuent de mettre en danger l'équilibre résultant de la détente. La détente entre les grandes puissances n'a donc pas éliminé les sources de heurts et de crises qu'entraîne l'absence de justice et de liberté.

47. L'exemple le plus frappant et le plus dangereux de ce que je viens de dire a été la guerre au Moyen-Orient et ce qui en a suivi. Une fois de plus, la communauté internationale s'est trouvée en présence de l'instabilité fondamentale d'une situation causée par l'absence d'un juste règlement de paix dans la région. En dépit de la détente entre les grandes puissances, la paix s'est révélée impossible, du fait que la justice n'a pas été appliquée à toutes les parties intéressées. Le Gouvernement des Pays-Bas salue et soutient les efforts et mesures entrepris en vue de parvenir à une telle paix et à une telle justice, à savoir les accords d'armistice et les accords subséquents sur le dégagement des forces. Nous rendons hommage aux gouvernements et hommes d'Etat qui, dans la région et au dehors, ont permis que ces accords soient établis.

48. La position du Gouvernement des Pays-Bas à l'appui des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est connue; elle trouve pleinement son expression dans la Déclaration des neuf pays de la Communauté économique européenne, en date du 6 novembre 1973⁴. A la suite de cette déclaration, les pays de la Communauté ont entamé le dialogue avec les pays du monde arabe en vue d'intensifier et de renforcer leurs relations mutuelles et de parvenir à long terme à des formes de collaboration économique, technique et culturelle. Le Gouvernement des Pays-Bas tient à favoriser cette coopération économique euro-arabe.

Il exprime le ferme espoir que les efforts entrepris dans le domaine politique conduiront sous peu au Moyen-Orient à une paix fondée sur la justice.

49. Un autre événement extérieur qui a affecté la détente a été le conflit armé à Chypre. Là encore, une paix durable s'est révélée impossible en l'absence de justice entre toutes les parties intéressées. Un règlement politique, sans autre recours à l'intervention armée, doit, de l'avis du Gouvernement néerlandais, reposer sur le respect plein et entier de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que sur les droits fondamentaux des peuples et des communautés en cause. Le conflit survenu à Chypre a causé de profondes souffrances et a bouleversé l'économie du pays. Mon gouvernement a contribué aux opérations de secours d'urgence de la Croix-Rouge et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. En même temps que des efforts renouvelés vers un règlement politique, il faut que la communauté mondiale agisse pour rétablir l'économie de l'île au moyen d'une assistance économique urgente.

50. Bien que les Nations Unies n'aient pas été en mesure d'empêcher les désastres qui se sont abattus sur la République de Chypre depuis le mois de juillet, la présence des Nations Unies s'est révélée de la plus grande utilité. Je voudrais rendre hommage aux membres de la Force des Nations Unies chargés du maintien de la paix à Chypre [UNFICYP], qui ont agi avec fermeté et un sens des responsabilités dans des situations dangereuses, et qui ont subi des pertes sévères dans l'accomplissement de leurs tâches. Compte tenu des immenses services rendus par l'UNFICYP dans la crise actuelle, mon gouvernement a décidé de verser une contribution volontaire de 250 000 dollars, pour l'année en cours, au financement de la Force des Nations Unies.

51. La crise de Chypre et la guerre au Moyen-Orient ont démontré les possibilités et les limites des activités des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'efforce, depuis des années, d'établir des principes directeurs pour de telles opérations, mais n'a pu encore parvenir à un accord complet sur les questions fort complexes dont il traite. Je suis heureux de noter que ce manque d'accord sur la théorie du maintien de la paix n'a pas empêché le Conseil de sécurité d'entreprendre une action d'ordre pratique lorsque les circonstances ont exigé de nouvelles opérations. J'espère sincèrement que cela accélérera les travaux du Comité spécial.

52. Je voudrais faire ici une observation à l'égard de la composition des forces de maintien de la paix. A mon avis, cette question devrait être traitée de façon pragmatique et ne devrait pas dépendre de l'application de normes trop rigides et désuètes de répartition géographique. L'objectif de l'opération doit être ce qui l'emporte sur tout, à savoir la garantie efficace et pratique de la paix. Mon gouvernement demeure prêt à contribuer aux opérations des Nations Unies visant au maintien de la paix en fournissant des unités néerlandaises.

53. Une autre source grave de danger et d'instabilité, en ce qui concerne la détente, me semble provenir de la course aux armements au Moyen-Orient. Ses

proportions sans précédent menacent d'empêcher ou de renverser tout règlement politique et d'augmenter le danger possible pour la paix mondiale d'une situation génératrice de conflits dans cette région. Si le monde veut réellement faire prévaloir la détente et la paix, les Nations Unies, et les Etats Membres à titre individuel, doivent s'attaquer au problème de la course aux armements dans le domaine des armes de type classique, dans cette région et dans d'autres zones dangereuses.

54. J'ai parlé de certains facteurs extérieurs qui menacent de nuire à l'évolution de la détente. A mon avis, une autre menace réelle à une détente durable est le problème non encore résolu de la prolifération nucléaire.

55. Le Secrétaire général a, à juste titre, attiré notre attention, dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, sur les dangers que présentent, pour notre civilisation et pour le genre humain, la diffusion sans contrôle des connaissances nucléaires et du plutonium et la prolifération d'engins nucléaires [A/9601/Add.1, section X]. Je ne peux dissimuler la profonde inquiétude de mon gouvernement à l'égard de l'action entreprise par l'Inde au mois de mai de cette année, lorsqu'elle a fait un essai d'engin explosif nucléaire.

56. Nous avons pris bonne note de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Inde [2245^e séance] selon laquelle celui-ci n'a pas la moindre intention de devenir une puissance nucléaire, et qu'il demeure engagé à l'égard de la politique de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Il est pourtant difficile de faire la démarcation entre un essai nucléaire à des fins pacifiques et un essai nucléaire aux fins d'armement. En conséquence, on ne saurait nier que l'explosion expérimentale de l'Inde représente une défaite dans les efforts internationaux tendant à empêcher la diffusion des armes nucléaires et à interdire les essais nucléaires partout, et pour tous; je répète : partout, et pour tous.

57. Le danger de prolifération nucléaire devrait préoccuper toutes les nations, quelle que soit leur dimension ou leur puissance. L'impératif de la paix dans le monde doit l'emporter sur l'ambition nucléaire. Dans ce contexte, la Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] acquiert une importance plus grande que jamais.

58. En tant que membre de la Conférence du Comité du désarmement, le Gouvernement des Pays-Bas continuera d'appuyer tous les efforts visant à empêcher la diffusion des armes nucléaires. Nous regrettons que dans ce domaine, le progrès n'ait pas répondu à nos espoirs. En particulier, mon gouvernement déplore le fait que les parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963 n'aient pas encore rempli leur engagement d'interdire les essais nucléaires dans tous les milieux.

59. J'espère que, cette année, l'Assemblée accordera la plus grande attention aux problèmes d'ordre général de contrôle des armements et de désarmement. Plusieurs propositions nouvelles, émanant de sources diverses, méritent un examen sérieux.

60. En ce qui concerne la situation en Europe, les Pays-Bas, en consultation avec leurs alliés, continueront de faire pression pour que des résultats sérieux soient obtenus dans les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale.

61. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général nous a demandé instamment de faire en sorte que "les efforts de maintien de la paix ne servent pas de prétexte pour ralentir le mouvement par lequel on recherche un règlement des problèmes fondamentaux" [A/9601/Add.1, sect. VI].

62. A ce propos, j'attire une fois de plus votre attention sur le rôle essentiel, mais trop souvent méconnu, de la Cour internationale de Justice dans le règlement pacifique des différends. Récemment, la Cour a adapté ses procédures et règlements de façon à permettre aujourd'hui une action plus brève et plus simplifiée. J'appuie l'appel lancé par le Secrétaire général aux Etats Membres en vue d'examiner la possibilité de soumettre à la Cour les différends juridiques.

63. En même temps que la réalisation de l'universalité aux Nations Unies, il y a eu un développement progressif de règles nouvelles du droit international, acceptables pour tous les Etats, anciens et nouveaux. Ce développement du droit international ne mènera pas loin toutefois, s'il n'y a pas, en même temps, un renforcement du mécanisme efficace de règlement des différends, et un recours plus fréquent à celui-ci. J'espère qu'au cours de cette session, l'Assemblée générale entreprendra une action dans ce sens.

64. Il ne peut y avoir de paix sans la justice et la liberté et sans le respect des droits de l'homme. Le Secrétaire général a exprimé son souci devant le mépris des droits de l'individu et le déclin de la civilité. Il nous a rappelé que la démocratisation des relations internationales en vue d'instaurer la paix et la justice dans la vie quotidienne de tous les peuples, a toujours été un rôle essentiel des Nations Unies.

65. Le Gouvernement des Pays-Bas continuera de demander instamment que soient sauvegardés et défendus les droits fondamentaux de l'homme, dans notre propre pays, au titre de la Convention européenne sur les droits de l'homme, dans les discussions entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest, et dans le monde en général. J'aimerais exprimer la joie profonde du Gouvernement et du peuple des Pays-Bas du fait du rétablissement de la démocratie et des droits de l'homme qui a été mis en marche en Grèce et au Portugal et de l'abandon, par le nouveau Gouvernement portugais, de la politique coloniale de ses prédécesseurs. Cette évolution des plus encourageantes, qui a été favorablement accueillie par de nombreux pays à l'Assemblée générale ne devrait pas détourner l'attention des violations persistantes des droits de l'homme qui se produisent ailleurs. Je fais allusion notamment à la situation qui règne en Afrique du Sud et en Namibie et au régime illégal de la Rhodésie du Sud. C'est également une raison qui motive notre profond souci quant à la situation qui règne au Chili.

66. Je fais également allusion à la pratique toujours plus répandue de recourir à la torture et aux mauvais traitements à l'égard des prisonniers. La délégation des Pays-Bas, conjointement avec d'autres déléga-

tions, présentera à cet égard des propositions précises.

67. La persistance et l'augmentation même de la violence et de la brutalité dans le monde d'aujourd'hui est un phénomène alarmant. Des pratiques de terrorisme mettant en danger la vie d'hommes, de femmes et d'enfants demeurent une source de profonde inquiétude. Il est de l'intérêt commun de toutes les nations d'empêcher et de combattre de telles pratiques, grâce à des actions tant conjointes qu'individuelles.

68. Dans le but de renforcer le respect de la liberté de religion ou de croyance, la délégation des Pays-Bas présentera également des propositions visant à l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination, fondées sur la religion ou la croyance.

69. 1975 a été proclamée Année internationale de la femme par l'Assemblée générale [résolution 3010 (XXVII)]. Mon gouvernement appuiera pleinement toutes les mesures que les Nations Unies prendront à cet égard, parce que le rôle de la femme est d'importance vitale dans la recherche du développement et de la justice.

70. Il n'est point de paix sans justice et sans liberté. L'évolution rapide des événements vers la décolonisation en Afrique nous a beaucoup rapprochés de la mise en œuvre du droit à l'autodétermination pour toutes les nations. Certains des objectifs fondamentaux de la Charte et de l'idéal d'universalité sont sur le point de devenir réalités concrètes.

71. Le Royaume des Pays-Bas souhaite très chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. Nos sentiments de sincère sympathie envers le peuple du Bangladesh qui a été si durement éprouvé ont trouvé leur expression dans nos efforts contenus pour prêter une aide concrète. Nous saluons en Grenade une nation proche des Antilles néerlandaise qui font partie du Royaume que je représente ici. Mon gouvernement se félicite particulièrement de la présence parmi nous de la Guinée-Bissau. Sa lutte pour obtenir les droits inscrits dans la Charte a été enfin justement récompensée.

72. J'ai l'avantage de vous informer que le Royaume des Pays-Bas verra l'année prochaine l'accession à la pleine indépendance et à la souveraineté de l'un de ses associés, le Surinam. Le Gouvernement et le peuple des Pays-Bas voient avec joie s'approcher rapidement le jour où le Surinam prendra la place qui lui revient à l'Assemblée générale. En raison du vœu du Surinam de devenir indépendant en 1975, les trois associés du Royaume, à savoir les Antilles néerlandaises, le Surinam et les Pays-Bas se réuniront sous peu pour essayer en commun de donner une nouvelle forme aux accords de relations actuels.

73. La stabilité en Europe et dans le monde se trouve sérieusement menacée par les perturbations économiques, l'inflation persistante et le danger de recession et de chômage. La crise de l'énergie et les changements profonds intervenus dans les marchés internationaux des produits de base ont eu un effet catalyseur sur l'évolution économique du monde industrialisé. Une nouvelle orientation de la pensée et de la politique de notre régime de croissance et du niveau et de la nature de notre prospérité s'impose. De toute

évidence une redistribution de la puissance et de la richesse a été mise en marche.

74. Il existe cependant le danger que cette évolution ait un effet de polarisation et d'hostilité mutuelle sur les relations économiques internationales, en ce sens que les pays consommateurs peuvent se trouver obligés de rechercher d'autres sources de matières premières et d'autonomie. Je voudrais lancer un avertissement en ce qui concerne cette tendance à la polarisation. Toute politique nationaliste des matières premières, si elle est poussée à l'extrême, risque d'aller à l'encontre du but recherché. L'autre choix est donc évident : coopération sur la base de l'interdépendance économique, comme le demandent la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

75. Les résolutions adoptées à ladite sixième session extraordinaire ont reflété les changements fondamentaux intervenus dans les relations économiques et dans la coopération en vue du développement. Certes le phénomène de pénurie matérielle était nouveau pour les pays riches, mais nous ne devons pas oublier que la rareté des ressources a toujours été une situation normale dans les pays pauvres. De nouvelles frontières ont été tracées au sein de la communauté internationale. On trouve des pays ayant une balance des paiements fondamentalement déficitaire aussi bien parmi les pauvres que parmi les riches. Les pays qui souffrent de pénurie de produits de base à l'heure actuelle figurent aujourd'hui dans les deux catégories. Cette réalité nouvelle exige une nouvelle politique et de nouveaux accords en ce qui concerne les marchés de produits de base. Elle exige également une réorientation du développement économique futur des pays riches. Cette croissance devra être sélective, en ce sens que les pays riches ne peuvent pas continuer à utiliser des quantités sans cesse croissantes de matières premières, en termes absolus comme en pourcentage des disponibilités mondiales. Ainsi, l'avenir exige, non seulement pour les pays pauvres, mais également pour les pays riches, une stratégie de développement visant à une politique mondiale d'interdépendance.

76. Une nouvelle récession à l'échelle mondiale serait un désastre, notamment pour plusieurs pays en développement. En dehors d'autres mesures urgentes qui seraient prises par les pays tant développés qu'en développement, n'est-il pas temps pour les producteurs et les consommateurs des matières premières essentielles de se réunir sous les auspices des Nations Unies dans un effort commun tendant à établir la notion d'interdépendance afin de prévenir une telle récession ? La situation actuelle offre suffisamment de possibilités pour progresser vers un plus grand degré de justice dans les relations économiques internationales.

77. Dans notre recherche de stratégie de développement, nous avons jusqu'ici donné notre plus grande attention au développement à moyen et à long terme. Ainsi, les besoins immédiats des pays en développement, les problèmes urgents de pauvreté massive, de chômage, d'insuffisance alimentaire et de manque de logements ont souvent été négligés. Beaucoup de pays en développement sont si pressés par les nécessités d'aujourd'hui qu'il leur est difficile d'accorder suffisamment d'attention aux problèmes du lende-

main. Le Gouvernement néerlandais est convaincu du besoin de donner une nouvelle dimension au développement; une stratégie et un programme sont nécessaires pour répondre aux besoins immédiats des pays en développement, y compris ceux résultant des catastrophes naturelles. Il faut renforcer à cet égard le mécanisme de l'ONU. Une assistance qui doit être élaborée sur le plan international doit s'ajouter aux programmes d'aide existants pour les plans et projets à long terme. Le Gouvernement des Pays-Bas, dans son budget de 1975, a prévu l'attribution de 100 millions de dollars afin de répondre aux besoins immédiats des pays en développement.

78. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté le Programme spécial destiné à aider les pays les plus sérieusement touchés par la hausse des prix des ressources énergétiques et des produits de base. Le Gouvernement néerlandais, répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général, a décidé d'affecter pendant l'exercice budgétaire de 1974 un montant de 30 millions de dollars à titre d'aide à ces pays. Une partie importante de ces fonds sera acheminée par le compte spécial du Secrétaire général, une autre partie par la Communauté économique européenne ou par la voie bilatérale.

79. L'an prochain, les Pays-Bas comptent faire plus; ils sont prêts à contribuer au Fonds spécial établi par la résolution 3202 (S-VI). Notre contribution se fera dans le contexte du nouveau programme quadriennal de mon gouvernement pour la coopération aux fins de développement, programme qui a été récemment soumis au Parlement. Ce programme vise à une assistance officielle pour le développement d'environ 0,8 p. 100 du produit national brut d'ici 1976.

80. Etant donné que la paix et la liberté ne peuvent survivre sans justice et sans développement économique et social, tous les moyens de redistribuer la richesse et la puissance économique devront être étudiés. Il me semble que l'équilibre de la richesse et de la puissance entre les pays riches et les pays peut être influencé de façon décisive par l'exploration et l'exploitation des ressources de la mer qui jusqu'ici n'ont pas encore été utilisées. Dans l'introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général attire à bon droit l'attention sur l'extrême importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [A/9601/Add.1, sect. XII]. Le Gouvernement néerlandais fait sienne l'idée que les fonds marins et leurs ressources au-delà de la juridiction nationale constituent le patrimoine commun de l'humanité. Une exploitation efficace des ressources de la mer à l'avantage des pays en développement pourrait amener un changement décisif dans la structure actuelle d'inégalité des richesses et de la prospérité. Les Pays-Bas préconisent donc l'adoption d'un nouveau système juridique qui sauvegarderait ce patrimoine commun, en soulignant les devoirs que comporte l'utilisation de la mer pour tous les Etats. Ceci exige des dispositions et un mécanisme efficaces assurant une législation internationale, une administration, une surveillance et une juridiction internationale. A Caracas, à mon avis, on a trop lourdement mis l'accent sur des questions de juridiction nationale au détriment de problèmes vitaux de contrôle international et d'intérêt commun, et je me demande si les pays en développement comprennent

suffisamment les immenses avantages qu'ils peuvent retirer d'une exploitation internationale des ressources de la mer.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

81. J'ai parlé de quelques domaines difficiles dont devra s'occuper l'Assemblée à cette session, problèmes de guerre et de paix, d'instabilité et d'égalité, problèmes des souffrances humaines et du déni des droits fondamentaux. Mais j'ai signalé également quelques progrès, des formes nouvelles de coopération et, dans certains domaines, des percées et des départs nouveaux. Le monde, et les Nations Unies avec lui, est en marche et peut-être va plus vite que d'aucuns ne le souhaitaient.

82. A cet égard, le Gouvernement néerlandais accorde beaucoup d'importance à la session extraordinaire de l'Assemblée générale envisagée pour septembre de l'année prochaine. Cette session offre une occasion unique de s'attaquer aux nombreux problèmes dont souffre le monde aujourd'hui. En tant qu'un des éléments de ce processus, le résultat de la Conférence mondiale sur la population à Bucarest a fourni un intéressant premier pas. Le Royaume des Pays-Bas attend avec intérêt la Conférence mondiale de l'alimentation. Plus que jamais, l'urgence du problème alimentaire dans le monde exige des propositions innovatrices et des mesures concrètes.

83. Dans les mois à venir, d'autres conférences internationales et négociations vont avoir lieu, comme la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les discussions sur la réforme monétaire internationale et les négociations commerciales multilatérales. Toutes ces activités, où les organisations non gouvernementales pourraient jouer un rôle important, devraient aboutir à un effort décisif en vue de parvenir à un accord sur les bases mêmes d'un nouvel ordre économique à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

84. Les cyniques et les soi-disant réalistes qui nous affirment que les stratégies, les déclarations et les programmes d'action sont de simples mots qui ne peuvent mener qu'au découragement et nuire au prestige des Nations Unies devraient se souvenir que les grands idéals de l'humanité, au long de l'histoire et aujourd'hui même, ont été rédigés en mots qui, une fois exprimés, ont pu pousser les hommes à agir. Un effort résolu pour mener à bien, par une coopération internationale intensifiée, les plans déjà convenus en matière de stratégie, ainsi que d'autres instruments, pourrait permettre d'éviter le triple danger du fatalisme, du cynisme et du nationalisme qui, de toute évidence, plane sur le monde. Si l'on fait les bons choix, la marge étroite entre l'ordre et le chaos, l'abondance et la pénurie, la paix et l'anéantissement, comme nous l'a rappelé le Secrétaire général, pourra céder la place à un système de paix, de justice, de liberté et de développement. Les Nations Unies offrent un tel système dans une collection unique d'instruments de négociation et de coopération internationales. Servons-nous de ces instruments. Consacrons plus de temps à la consultation et à la négociation aux Nations Unies. Nous avons les moyens de

garantir que les générations futures ne critiqueront pas notre époque, disant qu'elle fut celle du maximum d'occasions d'améliorer le sort de l'humanité mais du minimum de bonne volonté et de coopération. Saisissons les occasions qui s'offrent à nous.

85. M. CHIAO Kuan-hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis confiant que vous saurez bien présider cette session et y apporter une contribution positive.

86. Depuis l'ouverture de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale en 1973, les peuples du monde ont remporté de nouvelles et importantes victoires dans leur lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et l'hégémonie. Les pays du tiers monde constituent la force principale dans la lutte révolutionnaire contre les deux superpuissances. De plus en plus nombreux sont ceux qui ont percé à jour la détente prônée par les superpuissances. Les diverses contradictions fondamentales du monde, notamment la contradiction qui oppose les deux superpuissances aux peuples des différents pays, et celle entre les deux superpuissances, vont toutes en s'exacerbant. Maintenant, chacun peut constater que le monde connaît des bouleversements encore plus violents, et qu'il n'est pas du tout tranquille.

87. Il convient d'abord d'évoquer ici la grande guerre d'octobre au Moyen-Orient. Au mépris des obstructions et sabotages des superpuissances, les héroïques peuples égyptien, syrien et palestinien ainsi que les autres peuples arabes ont pris, sans hésitation aucune, les armes et riposté victorieusement à l'agression du sionisme israélien. Cette lutte a démolit le mythe de l'invincibilité d'Israël, renversé la situation "ni guerre ni paix" imposée par les superpuissances, et témoigné de l'énorme puissance des peuples arabes engagés dans le combat solidaire.

88. Au cours de cette guerre, les pays arabes se sont servis de l'arme du pétrole et ont infligé de durs coups au sionisme et à l'hégémonisme. Il s'agit là d'une initiative historique dont l'influence a dépassé de loin le cadre de la lutte anti-impérialiste des peuples arabes, et qui a imprimé une nouvelle direction au combat engagé par le tiers monde pour la préservation des ressources nationales, contre le pillage et l'exploitation impérialistes.

89. Les peuples africains ont réalisé des progrès immenses dans leur lutte pour la libération nationale. Le Portugal est un des plus vieux empires coloniaux. La chute de son ancien régime fasciste constitue une victoire arrachée par les peuples africains en persévérant dans une longue lutte armée, de même qu'une victoire du peuple portugais qui a combattu avec opiniâtreté la guerre coloniale réactionnaire.

90. Les peuples indochinois n'ont cessé d'obtenir de nouveaux succès dans leur lutte contre l'agression américaine et pour la libération nationale. Le peuple vietnamien a mené une lutte inlassable pour l'exécution scrupuleuse de l'Accord de Paris du 27 janvier 1973, contre la violation de cet accord par la clique Nguyen Van Thieu. Au Laos a été formé le Gouvernement provisoire d'union nationale. Le peuple cambodgien a gagné en force au fil des combats qu'il a

livrés contre la clique traîtresse de Lon Nol. Le peuple coréen a bénéficié d'un soutien toujours plus large dans sa lutte pour la réunification indépendante et pacifique de la patrie. La tendance qu'ont les pays du Sud-Est asiatique à s'affranchir de l'ingérence et de la rivalité des superpuissances se trouve accentuée de plus en plus.

91. La lutte des peuples latino-américains contre l'hégémonie, pour la défense de la souveraineté d'Etat, de l'indépendance et des droits et intérêts économiques nationaux, poursuit son essor. Le combat ardent qu'ils ont entamé les premiers en vue d'acquérir le droit sur les eaux littorales établies à 200 milles marins est d'ores et déjà devenu une exigence commune à la plupart des pays.

92. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se solidarisent les uns avec les autres dans la lutte, et ils se rendent de plus en plus clairement compte que l'union fait la force. Lors de diverses conférences, ils ont condamné avec véhémence le colonialisme, le racisme, le sionisme, l'impérialisme et l'hégémonie. Leur juste lutte et celle menée par les autres peuples du monde se font mutuellement écho et se déroulent en étroite coordination, ébranlant avec force l'ancien ordre international que les superpuissances cherchent, mais en vain, à maintenir.

93. Pendant l'année écoulée, la lutte entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, pour se disputer les sphères d'influence et l'hégémonie mondiale a augmenté d'intensité. Cela, aucun des accords signés entre elles ne peut le dissimuler. La direction soviétique a fait un tapage élogieux à propos de ces accords, comme s'il aurait suffi d'un arrangement quelconque réalisé entre ces deux pays pour que la situation internationale se détende dans son ensemble et qu'une "nouvelle étape historique", c'est-à-dire un "monde sans guerre" apparaisse promptement. La "détente" est devenue une camelote que la direction soviétique colporte de porte en porte. Cependant, nous ne saurions oublier que c'est précisément à la suite de la conclusion d'une série d'accords lors de la deuxième reprise de conversations entre les Etats-Unis et l'URSS qu'a éclaté la guerre du Moyen-Orient, et que c'est justement après la signature d'une série de nouveaux accords à l'occasion de leur troisième reprise d'entretiens que s'est produit l'événement de Chypre. Nous aimerions donc poser une question : Où est en fait la "détente" ? La rivalité entre les deux superpuissances ne s'est-elle pas manifestée dans toute sa nudité au cours de la guerre du Moyen-Orient et des événements de Chypre ?

94. En vue de maintenir l'"équilibre des forces", les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à certains accords sur la limitation des armements stratégiques. Mais, depuis la troisième rencontre au sommet américano-soviétique, on voit plus clairement que, sous la couverture de ces accords, ils se livrent, au fond, à une rivalité encore plus grande et plus acharnée. Quant au prétendu équilibre, il est toujours relatif et temporaire, dans la nature comme dans la société humaine, tandis que le déséquilibre est absolu et constant. Aujourd'hui, dans la réalité de la vie, il n'existe pas d'"équilibre des forces" entre les deux superpuissances, l'une s'escrimant à rattraper l'autre et à l'emporter sur elle. Toutes deux se lancent

dans une course aux armements plus effrénée que jamais. Il n'y a donc rien d'étonnant que la superpuissance qui se dit "socialiste" ait récemment proclamé, avec arrogance, que "sur tout le front de la confrontation globale", elle a pris une "offensive historique", et que sa progression se poursuit à un rythme "impétueux".

95. Lénine a dit : "L'hégémonie mondiale est le contenu de la politique impérialiste, dont le prolongement est la guerre impérialiste." Tant qu'existent l'impérialisme et le social-impérialisme dans le monde, le danger de guerre demeure, et il ne peut être question de détente réelle ni de "paix durable". Aujourd'hui le danger de la guerre provient des superpuissances. L'une d'entre elles procède, par tous les moyens, à l'infiltration et à l'expansion hors de ses frontières, et cherche à s'introduire coûte que coûte dans les sphères d'influence de l'autre superpuissance en Europe ou en d'autres endroits du monde, pour la supplanter et réaliser ainsi son ambition insensée de s'assurer l'hégémonie mondiale. Que les superpuissances continuent la dispute avec tant d'acharnement, cela mènera un jour ou bien à la guerre entre elles, ou bien à la révolution des peuples; ou c'est la guerre qui provoque la révolution, ou c'est la révolution qui conjure la guerre. Comme l'a fait ressortir le président Mao Tsétoung : "Le danger d'une nouvelle guerre mondiale demeure et les peuples du monde doivent y être préparés. Mais, aujourd'hui, dans le monde, la tendance principale, c'est la révolution".

96. Le fait que les deux superpuissances intensifient leur rivalité en vue de l'hégémonie mondiale les précipitera immanquablement vers leur opposé. A l'heure actuelle, les pays du tiers monde ne sont pas les seuls à se révolter massivement contre elles; même les pays du second monde, qui se trouvent entre elles et le tiers monde, se dressent pour résister, de différentes façons, à la mainmise et aux vexations des superpuissances. En difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les deux superpuissances traînent une existence très pénible. L'une a étendu ses mains trop loin; à bout de ressources, elle se fourre dans le pétrin. Et l'autre connaît une situation encore plus fâcheuse; elle nourrit de folles ambitions qui sont au-dessus de ses forces et se voit assaillie de multiples difficultés. Toutes deux se trouvent dans un état tel qu'il est décrit par ce vers : "La fleur se flétrit, et on n'y peut rien". Surestimer leur force ne correspondrait à la réalité. En dernière analyse, ce sont les peuples forts de milliards d'hommes, et non une ou deux superpuissances, qui décident du destin du monde.

97. La délégation chinoise voudrait exposer ci-après ses points de vue sur des questions qui se posent à la présente session de l'Assemblée générale. D'abord, nous voulons exprimer notre opinion sur le problème de la lutte anti-colonialiste en Afrique.

98. La Chine soutient invariablement les luttes libératrices des nations et peuples opprimés du monde entier, et considère qu'il s'agit là d'un devoir internationaliste qui lui incombe. Nous appuyons fermement les justes luttes menées par les peuples du Mozambique, de l'Angola, du Zimbabwe, de Namibie, d'Azanie et d'autres territoires en Afrique contre le colonialisme et le racisme. Nous acclamons la naissance de

la République de Guinée-Bissau et saluons chaleureusement son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous exigeons énergiquement que l'Espagne mette fin à sa domination coloniale au Sahara espagnol, et souhaitons sincèrement que les pays arabes intéressés, de concert avec la population du Sahara espagnol, parviennent à trouver, sur la base de la solidarité anticolonialiste et au moyen de consultations amicales, une solution raisonnable au problème concernant ce territoire.

99. Nous estimons que les peuples des colonies ne peuvent être en mesure d'accéder à la libération nationale que s'ils comptent principalement sur leurs propres efforts et luttent contre le colonialisme en lui ripostant du tac au tac. C'est en prenant appui sur ses forces armées que le colonialisme moribond se débat dans les sursauts de son agonie; il ne saurait en aucun cas se retirer de la scène de l'histoire avant que les peuples des colonies ne conduisent leur lutte armée à la victoire. La proclamation de la République de Guinée-Bissau et la signature du récent accord prévoyant l'indépendance du Mozambique sont, au fond, des acquis de la lutte armée de longue haleine menée avec persévérance par les peuples de Guinée-Bissau et du Mozambique et ne sont absolument pas un cadeau octroyé par le colonialisme.

100. Bien entendu, l'effondrement de l'ancien régime fasciste du Portugal, qui s'obstinait à faire la guerre coloniale, est un événement important. Mais cela ne signifie nullement que le Portugal pourrait désormais apporter sur un plateau d'argent l'indépendance aux peuples de ses colonies. Dernièrement, sous la pression du peuple, le nouveau Gouvernement portugais a dû reconnaître à ceux-ci le droit à l'indépendance. C'est le cours général des événements qui l'y a contraint; encore faut-il voir si ses actes s'accorderont ou non avec ses paroles. Même s'il a conclu un accord avec une colonie, il reste à savoir si l'accord sera réellement mis en application. La déclaration adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa onzième session ordinaire indique que tant que le Portugal n'aura pas adopté une position claire au sujet du droit à l'indépendance totale de ses colonies africaines, l'Afrique n'aura pas d'autre voie que la poursuite et l'intensification de la guerre de libération nationale.

101. Nous prêtons notre appui chaleureux à cette juste position. Selon les expériences que nous avons vécues en Chine, les réactionnaires ont l'habitude de recourir à la double tactique contre-révolutionnaire et il est absolument nécessaire de leur opposer la double tactique révolutionnaire. L'essentiel, c'est la lutte armée, mais on ne se refuse pas aux négociations. Parfois, aller négocier, c'est riposter du tac au tac; parfois, ne pas aller négocier, c'est aussi riposter du tac au tac. Les négociations doivent être axées sur le combat. Au cours des pourparlers, il faut protéger les intérêts fondamentaux du peuple; les forces armées du peuple, il faut absolument les renforcer, et non les affaiblir.

102. Il est à noter, par ailleurs, qu'alors que les vieux colonialistes ne sont pas encore complètement disparus, les néo-colonialistes, de toute nuance, y compris ceux qui se déguisent sous l'enseigne du socialisme, sont en train d'intensifier leur infiltration. Ils

sèment la discorde entre les pays africains et au sein des mouvements de libération nationale et s'évertuent à torpiller leur unité et à rabattre leur moral, dans la vaine tentative de contrôler ces régions à la place des vieux colonialistes. Nous devons redoubler de vigilance à cet égard. Pour la lutte de libération en Afrique, l'avenir est radieux, mais la voie est sinieuse. Nous sommes persuadés que les grands peuples africains, qui deviennent chaque jour plus conscients, seront à même de surmonter toutes les difficultés et d'atteindre victorieusement leur but, pourvu qu'ils resserrent leurs rangs et persévèrent dans une lutte prolongée.

103. Deuxièmement, je passe maintenant à la question du Moyen-Orient.

104. Les peuples arabes ont créé, par les armes, une excellente situation au cours de la guerre d'octobre, qui les a fortifiés dans leur conviction en la victoire sur l'agresseur israélien et a amené un renversement dans la situation délibérément bloquée par les superpuissances. Maintenant, bien que le dégagement soit intervenu entre l'Égypte et Israël, de même qu'entre la Syrie et Israël, le problème du Moyen-Orient est loin d'être réglé.

105. L'essence de la question du Moyen-Orient réside dans l'agression des sionistes israéliens et la rivalité des deux superpuissances — les États-Unis et l'Union soviétique — tendant à l'hégémonie au Moyen-Orient, ainsi que dans la lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes contre l'agression et l'hégémonie.

106. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé la juste lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes. Nous n'avons, dès le début, eu aucun rapport avec les sionistes israéliens persistant dans l'agression. Nous nous opposons résolument à ce que les deux superpuissances se disputent au Moyen-Orient et apportent soutien et encouragement à Israël. Nous n'avons cessé de dénoncer le vrai visage du social-impérialisme qui a pris une attitude de soutien fictif et de contrôle réel envers le peuple palestinien et les autres peuples arabes.

107. Personne n'ignore que l'Organisation des Nations Unies a maintes fois discuté du problème palestinien et a adopté à ce sujet de nombreuses résolutions, parmi lesquelles il en est une, dont on parle le plus souvent — c'est la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Toutes ces résolutions ont un caractère commun, à savoir qu'elles traitent le problème du rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien comme un "problème des réfugiés". C'est extrêmement injuste. Nous nous y opposons depuis toujours et nous continuerons à nous y opposer.

108. Les pays arabes ont pris maintenant l'initiative de présenter le problème des droits nationaux de la Palestine devant l'Assemblée générale pour que tous les pays puissent entendre directement la voix des millions de Palestiniens et des 100 millions d'Arabes et que davantage de pays connaissent et soutiennent leur juste position. C'est tout à fait nécessaire.

109. La lutte pour le rétablissement des droits nationaux de la Palestine et le recouvrement des territoires arabes perdus est une et indivisible. Aussi longtemps que les territoires arabes perdus ne seront pas récupérés et que les droits nationaux de la Palestine ne

seront pas rétablis, le problème du Moyen-Orient ne pourra pas être résolu. Aucune des deux superpuissances ne saurait réussir, quelles que soient ses manœuvres, dans sa tentative pour sacrifier les droits nationaux de la Palestine et saboter la solidarité militante entre le peuple palestinien et les autres peuples arabes.

110. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies modifiera l'attitude injuste qu'elle garde depuis longtemps à l'égard de la question de Palestine, reconnaîtra les droits nationaux du peuple palestinien et se prononcera en faveur de leur rétablissement. Toutefois, l'expérience historique mérite notre attention. Il ne faut pas se faire une illusion chimérique sur les résolutions des Nations Unies. Au bout du compte, ce n'est qu'en s'appuyant sur leur unité étroite et leur lutte inflexible que les peuples des pays arabes et de Palestine, forts du soutien des peuples du monde entier, pourront réaliser le recouvrement des territoires perdus et le rétablissement des droits nationaux de la Palestine.

111. Troisièmement, j'en viens maintenant à la question de Chypre.

112. Le problème chypriote est un legs de la domination coloniale des impérialistes. S'il a pris, dernièrement, un relief particulier, c'est parce qu'à l'intérieur, le problème entre les communautés de l'île n'a pas obtenu une solution heureuse, et qu'à l'extérieur, chacune des deux superpuissances s'est efforcée de soumettre cette île d'importance stratégique à son influence et à sa mainmise.

113. Une superpuissance, tirant les ficelles dans les coulisses, a provoqué des troubles. Et l'autre, telle une fourmi sur des charbons ardents, a rendu publiques, au nom du soutien à l'indépendance de Chypre, plusieurs déclarations du gouvernement appuyant aujourd'hui telle partie et demain une autre partie. Elle s'est évertuée à semer la zizanie par ses déclarations incendiaires. De plus, elle s'est creusé la tête pour inventer des subterfuges; tantôt elle a proposé l'envoi d'une mission spéciale de l'ONU, tantôt elle a prêché la convocation d'une conférence internationale avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Tous ceux qui voient clair peuvent comprendre sans peine qu'elle a entrepris ses actions malveillantes non pas pour contribuer à l'indépendance de Chypre et œuvrer dans l'intérêt des communautés grecque et turque ainsi que des pays directement concernés par ces deux communautés, mais pour se mêler des affaires de Chypre et pénétrer davantage en Méditerranée orientale. Désireuse d'établir son hégémonie en Méditerranée, elle se livre avec un zèle redoublé à la menace, à la séduction, à la subversion et au sabotage à l'encontre des pays balkaniques, ce qui a suscité une vive inquiétude de ces derniers et aggravé la tension dans cette partie du monde.

114. Nous sommes d'avis que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre doivent être respectées. Nous souhaitons qu'une solution raisonnable puisse être trouvée au problème de la coexistence, sur un pied d'égalité et en bons termes entre les deux communautés grecque et turque. Chypre, la Turquie et la Grèce sont trois pays amis de la Chine. Nous avons tous souffert de la tactique

impérialiste consistant à semer la discorde et à diviser pour régner. S'agissant des problèmes légués par l'histoire, ils ne sont pas, à notre avis, difficiles à résoudre si les communautés grecque et turque chypriotes et les pays concernés en cherchent le règlement par voie pacifique, au moyen de patientes consultations. A chaque instant, nous devons être vigilants vis-à-vis de l'immixtion et de l'ingérence des superpuissances.

115. Quatrièmement, j'en viens maintenant aux problèmes du sous-continent de l'Asie méridionale et de la zone dénucléarisée.

116. Le démembrement du Pakistan par l'Inde avec l'appui de l'Union soviétique a provoqué des bouleversements et agitations dans le sous-continent de l'Asie du Sud. Le Gouvernement pakistanais a accompli de grands efforts pour promouvoir la normalisation des rapports entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh. En avril dernier, le Gouvernement indien a enfin exécuté toutes les dispositions des résolutions adoptées en 1971 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité demandant à l'Inde et au Pakistan de cesser le feu, de retirer les troupes et de rapatrier les prisonniers de guerre, ce qui aurait pu créer des conditions favorables à la détente de la situation dans le sous-continent. Mais aussitôt qu'une vague s'est apaisée une autre s'est élevée. En mai de cette année, l'Inde a fait exploser une charge nucléaire à des fins dites pacifiques. En juin, le Gouvernement indien a imposé au peuple du Sikkim le "bill sur le Gouvernement du Sikkim", qui avait été exclusivement élaboré par lui. Et récemment, le Parlement indien a adopté un amendement constitutionnel faisant du Sikkim un "Etat associé" à l'Inde. Ainsi, pour parler franc, l'Inde a annexé le Sikkim. Il s'agit là d'un nouvel acte expansionniste sans fard commis par le Gouvernement indien après avoir démembré le Pakistan par la force des armes.

117. L'annexion du Sikkim par le Gouvernement indien a soulevé l'opposition des peuples du Sikkim et de l'Inde; elle a d'ailleurs été stigmatisée par les voisins de l'Inde et l'opinion mondiale. Seuls les services de propagande soviétique ont fait un éloge dithyrambique de l'Inde. Cela prouve que le social-impérialisme révisionniste soviétique est le patron de l'expansionnisme indien.

118. L'Union soviétique ne recule devant rien pour soumettre les pays sud-asiatiques à l'intervention, à la subversion, à la division et au contrôle. Elle fomente sournoisement un nouveau démembrement du Pakistan. Elle rêve d'un passage débouchant sur l'océan Indien en vue de disputer à l'autre superpuissance l'hégémonie dans le sous-continent de l'Asie du Sud et dans l'océan Indien. Les deux superpuissances rivalisent d'efforts pour établir dans cet océan des bases militaires, ouvertes ou dissimulées; les bases dissimulées sont destinées à l'usage apparemment civil, mais réellement militaire. On doit être vigilant devant les bouleversements survenus en Asie du Sud et dans l'océan Indien.

119. Les bouleversements et l'absence de tranquillité dans la situation en Asie du Sud sont à l'opposé des aspirations à la paix des peuples de cette région. La proposition avancée par le Pakistan sur la création d'une zone dénucléarisée d'Asie du Sud [A/9706] est

tout à fait justifiable. Elle a le soutien résolu de la Chine. Notre soutien ferme est aussi acquis à la proposition de l'Iran et de l'Egypte visant à faire du Moyen-Orient une zone dénucléarisée [A/9693 et Add.1 à 3]. Bien que ses armes nucléaires en soient encore au stade expérimental, la Chine est un pays nucléaire. Elle a développé l'armement nucléaire à des fins défensives pour briser le monopole nucléaire et, partant, éliminer les armes nucléaires. Le Gouvernement chinois a solennellement déclaré, à plusieurs reprises, qu'en aucun moment et en aucune circonstance, la Chine ne serait la première à utiliser les armes nucléaires; et il a toujours estimé que les pays nucléaires devraient prendre l'engagement de ne pas recourir aux armes nucléaires ou à la menace de leur emploi contre les pays non nucléaires ou les zones dénucléarisées. Nous sommes disposés à prendre un tel engagement envers les zones dénucléarisées envisagées en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Et nous espérons que tous les autres pays nucléaires feront de même.

120. Cinquièmement, je passe maintenant aux problèmes du Cambodge et de l'Indochine.

121. Au cours de l'année passée, le peuple cambodgien n'a cessé de remporter de nouvelles victoires dans sa guerre de résistance à l'agression américaine et pour le salut national. Les forces armées populaires de libération nationale du Cambodge ont lancé une offensive soutenue sur les divers théâtres d'opérations et ont anéanti continuellement les forces vives de l'ennemi. Les zones libérées se sont consolidées et élargies chaque jour davantage. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le chef d'Etat, le prince Norodom Sihanouk, est l'unique gouvernement du peuple cambodgien. Il a été reconnu par plus de 60 pays. Il a développé sans relâche ses relations d'amitié avec les pays du tiers monde et jouit d'un haut prestige sur le plan international. Après le prince Norodom Sihanouk, le Vice-Premier Ministre Khieu Samphan a visité cette année de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Ils ont fait l'objet d'un accueil chaleureux dans ces pays. La juste lutte poursuivie par le peuple cambodgien bénéficie d'un soutien toujours plus large des peuples du monde.

122. La clique traîtresse de Lon Nol est la lie de la nation, répudiée par le peuple cambodgien. Déchirée par de multiples contradictions internes, elle se trouve en pleine division. Dans les zones sous sa domination, la situation économique évolue de mal en pis, et les mouvements de masse se développent avec impétuosité. La clique de Lon Nol est en très mauvaise posture. Il n'y a pas longtemps, elle a mis en avant une prétendue proposition sur des "négociations de paix", dans le dessein de mystifier l'opinion publique. Chacun sait que la clé du rétablissement de la paix au Cambodge, c'est la cessation de l'agression et de l'ingérence des Etats-Unis dans ce pays. Ladite proposition n'a pour but que de camoufler l'agression et l'ingérence américaine au Cambodge et de prolonger l'agonie de la clique de Lon Nol. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge a déjà dénoncé et rejeté cette proposition. Le Gouvernement chinois soutient fermement cette position juste et solennelle.

123. L'usurpation du siège du Cambodge à l'ONU par la clique Lon Nol est tout à fait illégale. L'année

dernière, certains ont joué le jeu des "questions de procédure" et fait reporter d'un an l'examen du problème relatif au rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, ce qui ne peut en aucune manière être justifié. Le Gouvernement chinois est fermement d'avis que la présente session de l'Assemblée générale doit adopter une résolution exigeant l'expulsion immédiate des représentants de la clique traîtresse de Lon Nol et le rétablissement du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans son siège légitime.

124. L'accord sur la cessation des hostilités au Viet Nam a été signé voilà déjà plus d'un an, mais la paix n'est pas encore rétablie au Viet Nam du Sud. En vue d'une application scrupuleuse de l'Accord de Paris, le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud a fait des efforts inlassables, qui ont été cependant entravés et compromis par les autorités de Saïgon. S'appuyant sur l'aide militaire massive des Etats-Unis, celles-ci ont obstinément refusé de mettre à exécution les clauses importantes de l'Accord de Paris, si bien que la situation au Viet Nam du Sud reste tendue jusqu'à ce jour. Nous exigeons que le Gouvernement des Etats-Unis se conforme strictement à l'Accord de Paris et cesse son engagement et son ingérence au Viet Nam du Sud, pour que la paix soit réellement restaurée au Viet Nam.

125. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud est le représentant authentique de la population sud-vietnamienne. Il a été reconnu aux termes de l'Accord de Paris, qu'au Viet Nam du Sud deux administrations existent : le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud et les autorités de Saïgon. Il est donc injustifiable que l'ONU ait accepté l'envoi unilatéral d'un observateur par les autorités de Saïgon. Pour redresser cet état de choses déraisonnable, elle doit inviter, à notre avis, le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud à envoyer un observateur auprès d'elle.

126. Sixièmement en ce qui concerne le problème coréen notre point de vue est comme suit.

127. L'Assemblée générale à sa vingt-huitième session est parvenue à un consensus. Elle a confirmé les trois principes suivants : l'indépendance, la réunification pacifique et la grande unité nationale de la Corée, et a décidé de dissoudre la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. C'est là un progrès qui mérite d'être accueilli favorablement.

128. Les faits survenus pendant l'année écoulée démontrent que l'ONU doit continuer à avancer au lieu de se contenter du progrès enregistré. La République populaire démocratique de Corée a déployé beaucoup d'efforts en vue de faire progresser le dialogue entre le Nord et le Sud et de promouvoir la réunification indépendante et pacifique de la Corée. Cependant, tous ces efforts ont été repoussés, sans aucune raison, par les autorités sud-coréennes. Les quelques propositions formulées par celles-ci, sur des questions mineures, l'ont été dans le seul but de cacher le fait qu'il n'est pas dans leurs intentions d'engager des consultations sur le problème fonda-

mental qu'est la réunification du Nord et du Sud. Ce qu'elles veulent réellement, c'est la division, et non la réunification. Sous prétexte d'une prétendue menace venant du Nord, elles ont pris une série de mesures d'urgence et privé la population sud-coréenne de tous les droits démocratiques fondamentaux. Elles ont arrêté, traduit en justice, emprisonné et massacré en grand nombre les personnes des différentes couches du pays réclamant la démocratie et la liberté et préconisant la réunification pacifique, parmi lesquelles il y a des étudiants, des professeurs d'université et des hommes politiques; même des personnalités telles que l'ancien président Yoon Bo Sun et l'évêque Chi Hak Soun n'ont pu y échapper. Alors que l'affaire de l'enlèvement de Kim Dae Jung, qui est l'œuvre des autorités sud-coréennes, n'est pas encore résolue, ces autorités redoublent d'activité pour faire régner l'arbitraire. Aujourd'hui, la Corée du Sud se trouve, en fait, sous la domination terroriste de la dictature autocratique et fasciste. Si les autorités sud-coréennes ont eu l'audace d'opprimer si cruellement la population et de saboter le dialogue entre le Nord et le Sud, la raison principale en est qu'elles ont l'appui des troupes américaines. Pour mettre la Corée à l'abri de l'intervention extérieure et favoriser sa réunification indépendante et pacifique, il faut absolument que les troupes étrangères soient retirées de la Corée du Sud.

129. A l'alinéa c) du paragraphe 2 du mémoire explicatif relatif à la demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session, présenté par les Etats-Unis et d'autres pays [voir A/9741 et Add.1 à 5], il est affirmé que les troupes américaines arborant le drapeau de l'ONU ne se sont pas immiscées dans les affaires intérieures du pays hôte. C'est bafouer le bon sens. La présence de dizaines de milliers de soldats américains n'inspire-t-elle pas au moins quelque courage aux dirigeants sud-coréens ? La résolution pertinente de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale a confirmé la nécessité de réunifier la Corée du Nord et celle du Sud par des moyens pacifiques, sans ingérence de forces extérieures. Il s'ensuit donc, en tant qu'effet logique de la confirmation de ce principe, que les troupes étrangères arborant le drapeau de l'ONU doivent évacuer la Corée du Sud. Quant à l'assertion dans le projet de résolution relatif au mémoire explicatif, selon laquelle "la tension en Corée n'est pas complètement dissipée" — ou, pour parler plus clairement, la prétendue menace venant du nord — il s'agit d'un mythe qui a fait fiasco depuis longtemps. Même le pays voisin qui, de tout temps, a appuyé la Corée du Sud, n'y croit plus maintenant. L'allégation selon laquelle les troupes onusiennes ne peuvent pas s'en retirer à cause de l'existence d'une telle menace est pure duperie.

130. La délégation chinoise est fermement opposée à ce projet de résolution et soutient résolument que la présente session de l'Assemblée générale doit discuter et adopter le projet de résolution présenté par l'Algérie et d'autres pays, demandant le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies [voir A/9703/ Add.3].

131. Septièmement, le point de vue de la délégation chinoise sur la question du désarmement est comme suit.

132. Alors que la course aux armements, surtout aux armements nucléaires, entre les deux superpuissances, se fait plus acharnée et plus flagrante, il est tout à fait compréhensible qu'on s'intéresse au désarmement. Mais l'idéal de l'homme est une chose, et la réalité en est une autre. Par exemple, l'année dernière à la même époque, nous avons tous parlé ici de désarmement. Un an s'est écoulé depuis lors, mais les armements accumulés par les deux superpuissances ont-ils diminué ou augmenté ? Nous constatons qu'ils sont maintenant en quantités plus importantes. Le danger de guerre est-il plus grand ou moins grand qu'il y a un an ? Nous estimons que, de toute façon, on ne peut pas dire qu'il soit moins grand.

133. Pourquoi cet état de choses ? Il est dû, en premier lieu, à la rivalité effrénée entre les deux superpuissances à travers le globe. L'expansion des armements et la préparation à la guerre que ces puissances ont entreprises sont au service de leur politique d'hégémonie. En second lieu, assaillies de difficultés économiques toujours plus graves, elles tentent inévitablement de trouver une issue en intensifiant la militarisation de l'économie nationale. Sur ce point, la situation actuelle est, à bien des égards, analogue à celle des années 1930.

134. Le désarmement est un problème ancien, à propos duquel les vues de la Chine sont connues de tous. Nous sommes pour le désarmement, mais pour le désarmement réel et non le désarmement factice, et encore moins le désarmement prêché chaque année du bout des lèvres et qui couvre en fait une expansion constante des armements. Certains affirment qu'en tout état de cause, il vaut mieux réunir une conférence du désarmement que d'y renoncer. Nous comprenons leur bonne volonté. Pourtant, dans les circonstances où la course aux armements entre les deux superpuissances, menaçant directement les peuples, ne fait que s'accélérer, et où la superpuissance qui se prétend socialiste s'emploie, par une cauteleuse phraséologie relative à la conférence du désarmement, à dissimuler l'état réel de son expansion des armements et de ses préparatifs de guerre, la convocation d'une conférence nominale sur le désarmement ou d'une réunion préparatoire à ce genre de conférence ne pourrait objectivement, à nos yeux, qu'endormir les peuples du monde.

135. Le Gouvernement chinois est pour la tenue d'une conférence mondiale de désarmement authentique, qui doit s'assigner un objectif précis et être assujettie aux préalables nécessaires. L'objectif précis, c'est l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, non seulement la prétendue limitation des armes stratégiques. Les préalables nécessaires sont les suivants : tous les pays nucléaires, surtout les deux superpuissances nucléaires — l'Union soviétique et les Etats-Unis — doivent d'abord prendre, sans équivoque, l'engagement de n'utiliser les premiers les armes nucléaires à aucun moment et en aucune circonstance, et notamment de ne pas les utiliser contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées. Par exemple, l'Union soviétique doit d'abord prendre des engagements à l'égard de la zone latino-américaine dénucléarisée. Il faut rapatrier toutes les forces armées, y compris les troupes fuséo-nucléaires, et démanteler toutes les bases militaires, y compris les bases

nucléaires implantées sur les territoires d'autres pays. C'est ainsi seulement que les pays du monde entier, grands ou petits, pourront discuter et régler sur un pied d'égalité, en toute sérénité et sans aucune menace de la force, les problèmes tels que celui de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires.

136. Que doivent faire les nombreux pays, moyens et petits, devant la menace des deux superpuissances qui refusent de réduire leurs armements ? Nous considérons qu'ils doivent œuvrer, en fonction des conditions existantes, à renforcer leur potentiel de défense indispensable et indépendant. C'est un point fondamental, une voie sûre.

137. Comme on s'y attendait, le Gouvernement soviétique, qui apporte chaque année une certaine nouveauté à l'ONU, a présenté une question intitulée : Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain [point 103]. La lettre demandant l'inscription, comme question importante et urgente, de cette question à l'ordre du jour de la présente session [A/9702], a été rédigée en des termes si nébuleux qu'on ne peut pas en saisir le sens réel. Nous aimerions donc attendre que le représentant soviétique se soit clairement expliqué à ce sujet dans un langage simple et intelligible, pour voir ensuite s'il vaut la peine de dire quelques mots à ce sujet.

138. Huitièmement, la délégation chinoise voudrait exprimer son point de vue sur la question de la sauvegarde de la souveraineté d'Etat et des droits et intérêts économiques nationaux.

139. Encouragés par la lutte victorieuse que les pays et peuples arabes poursuivent avec l'arme du pétrole, les pays du tiers monde ont soulevé une puissante vague de combat pour sauvegarder la souveraineté d'Etat, se rendre maîtres des ressources nationales et développer l'économie nationale contre l'exploitation et la spoliation pratiquées par l'impérialisme, en particulier par les superpuissances. Grâce aux efforts de nombreux pays, moyens et petits, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté finalement la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et un Programme d'action. Il s'agit là d'une importante victoire remportée par les pays du tiers monde dans leur combat solidaire. C'est signe que la lutte des peuples du monde contre l'impérialisme, notamment contre l'hégémonie, a une nouvelle tendance : celle à se développer en profondeur dans le domaine économique.

140. Depuis la sixième session extraordinaire, les pays en développement demandent énergiquement que ce qui est prévu dans la Déclaration et le Programme d'action soit traduit en actes, et qu'on poursuive les efforts propres à modifier les anciens rapports économiques internationaux, basés sur l'exploitation et la spoliation. Un nombre croissant de pays en développement ont entrepris des actions courageuses pour prendre en main les ressources nationales et placer sous leur contrôle la production et la fixation des prix des matières premières; ils s'unissent plus étroitement et s'efforcent, à travers les différentes organisations des pays producteurs de matières

premières, de briser la mainmise et le monopole des superpuissances. Les travaux entamés sur l'initiative du Président du Mexique en vue de l'élaboration d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats constituent également une composante importante de cette lutte du tiers monde.

141. Cependant, les superpuissances ont fait l'impossible pour minimiser et nier la grande signification de la Déclaration et du Programme d'action, et cherchent par tous les moyens à entraver la réalisation des revendications légitimes du tiers monde. Une superpuissance s'est ostensiblement déclarée contre les clauses principales de ces deux documents et a refusé obstinément d'appliquer leurs stipulations. L'autre superpuissance a fait fonctionner sa machine de propagande et s'est attaquée à la Déclaration et au Programme d'action, en leur attribuant des étiquettes telles que "régionalisme", "économisme", "reflet des intérêts de groupes", etc. Cela prouve à suffisance que les deux superpuissances entendent, l'une comme l'autre, maintenir l'ancien ordre basé sur l'exploitation et le pillage.

142. Certains disent que les difficultés économiques actuelles ont été provoquées par la revalorisation du pétrole. Cette affirmation, qui a l'apparence de la vérité, est erronée dans les faits. Les difficultés économiques surgies aujourd'hui sont, à considérer le fond des choses, un produit inéluctable du système impérialiste; elles ne résultent pas de la hausse des prix des matières premières, pas plus qu'elles ne doivent être imputées aux pays producteurs de pétrole. D'aucuns clament tous les jours qu'en majorant les prix du pétrole, les pays arabes et d'autres pays producteurs de pétrole ont aisément réalisé un bénéfice s'élevant à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Mais ils ont oublié combien de fois supérieurs sont les immenses profits recueillis par les monopolistes internationaux en pratiquant pendant de longues années la spoliation et l'exploitation, et en faisant baisser les prix du pétrole et des autres matières premières. Depuis l'apparition du colonialisme, puis de l'impérialisme, les rapports entre les prix des matières premières et ceux des produits industriels sur le marché mondial sont toujours irrationnels. Surtout en cas de crises économiques, le colonialisme et l'impérialisme ont usé invariablement de divers moyens, y compris celui d'abaisser les prix des matières premières, pour faire supporter les graves conséquences de leurs crises économiques aux larges masses populaires des colonies et des semi-colonies, c'est-à-dire des pays en développement actuels. Cela, l'impérialisme l'estime normal, équitable, voir sacrosaint et inviolable. Maintenant, ce phénomène sacrosaint se voit violé. Inutile de bondir de colère, et inutile aussi de recourir au bluff. La lutte pétrolière revêt une profonde signification, en ce sens que les pays en développement s'unissent pour disposer en toute indépendance de leurs ressources nationales et mener une lutte contre le pillage, l'exploitation et le rejet du poids des crises économiques sur eux. Certes, la hausse des prix du pétrole a causé certaines difficultés temporaires aux pays du tiers monde non producteurs de pétrole; il faut y chercher une solution. Mais on ne doit absolument pas nier pour autant cette lutte et sa grande portée historique.

143. Combattre l'hégémonie maritime et élaborer un nouveau droit de la mer, c'est là un aspect important

de la lutte des pays en développement pour la sauvegarde de la souveraineté d'Etat et l'épanouissement de l'économie nationale. A la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a siégé récemment à Caracas, la majorité des pays en développement ont penché pour l'établissement d'une zone économique exclusive à 200 milles marins. Sous la pression des circonstances, les deux superpuissances qui s'y sont toujours opposées, ont changé apparemment d'attitude. Tirant prétexte d'une "solution en bloc", elles ont formulé, chacune de leur côté, une série de préalables et de restrictions, comme s'il y avait eu une entente entre elles. Ces préalables et ces restrictions montrent, par essence, qu'elles s'accrochent à la "liberté de passage" à travers les détroits situés dans les eaux territoriales ainsi qu'à la "liberté de pêche" et à la "liberté de recherche scientifique" dans les zones économiques exclusives. En apparence, elles ont accepté l'idée d'une zone économique établie à 200 milles marins, mais en réalité, elles ont vidé la zone économique exclusive de son contenu concret, sans laisser quoi que ce soit aux pays en développement. Les "libertés" réclamées par les superpuissances, ce sont, en définitive, la liberté de piller les pays en développement et celle de pratiquer l'hégémonie.

144. La prétention de la superpuissance qui soutient être une "alliée naturelle des pays en développement" a été exceptionnellement spectaculaire. Affichant des airs miséricordieux, elle a clamé que si l'on interdisait le libre passage à travers les détroits situés dans les eaux territoriales, cela affecterait grandement le commerce entre nations et la sécurité internationale, et que si l'on ne lui permettait pas de pêcher dans les zones économiques exclusives, alors des poissons mourraient inutilement. Voyez à quel point elle s'est attendrie ! En fait, ce sont des larmes de crocodile, qui ne peuvent voiler les traits féroces de cette superpuissance.

145. Sauvegarder la souveraineté d'Etat, prendre en main les ressources nationales, développer l'économie nationale et s'opposer à la spoliation et à l'exploitation auxquelles se livrent les superpuissances, implique une lutte sérieuse. Nul doute que les superpuissances se débattront encore, mais ce sera peine perdue. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, comme à la Conférence sur le droit de la mer tenue à Caracas, les pays en développement se sont dressés les uns après les autres pour dénoncer et condamner les superpuissances; ils ont exigé fermement que soit détruit l'ancien ordre international, et exprimé leur détermination de prendre en main leur propre destin. Un tel phénomène ne s'était pas vu dans le passé. Et jamais les superpuissances n'ont été aussi isolées. La situation s'avère excellente. Nous avons la conviction qu'en resserrant leurs rangs, en unissant toutes les forces susceptibles d'être unies et en persévérant dans la lutte, les nombreux pays en développement seront à même de continuer à remporter de nouvelles victoires.

146. L'évolution de la situation internationale nous apprend que des changements immenses et profonds sont intervenus dans le monde. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération, et les peuples veulent la révolution; ce courant impétueux bat tous les coins du globe. Des remous se sont pro-

duits même dans les endroits qui étaient relativement calmes depuis des dizaines d'années. A l'heure actuelle, le monde connaît vraiment une situation telle qu'exprime ce vers : "A l'approche de la tempête, le vent envahit le pavillon". Et le vent souffle toujours plus fort. Dans ces circonstances, nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale pourra faire des efforts utiles pour le progrès de l'humanité. De concert avec vous tous, la délégation chinoise est prête à œuvrer dans ce sens.

147. M. NSEKALIJE (Rwanda) : Monsieur le Président, les acclamations unanimes qui vont ont accueilli au fauteuil présidentiel de notre organisation constituent assurément une preuve éloquente des éminentes qualités personnelles que le destin a si généreusement réunies autour de votre personne et qui, aujourd'hui, vous acquièrent l'estime et la confiance de l'Assemblée. Cette estime est, à travers votre personne, portée au plus haut point à l'Algérie, votre chère patrie, qui au cours des années sombres de son histoire, a su avec courage et détermination, arracher son indépendance et qui, aujourd'hui, sous la haute direction de son guide, M. Houari Boumediène, est en train de se poser comme l'exemple le plus réussi non seulement de la libération politique, économique et culturelle d'une nation, mais encore du champion perspicace et infatigable de la justice sociale universelle et du relèvement total du tiers monde.

148. Votre élection nous réjouit d'autant plus qu'elle intervient au moment où l'Afrique, dont vous êtes l'un des illustres fils, connaît un tournant historique pour sa décolonisation totale. Nous sommes convaincus que votre souplesse habituelle dans la négociation, votre dynamisme et votre lucidité, qui ont toujours caractérisé votre approche des problèmes, aideront nos débats à aboutir à des solutions réalistes et pratiques. Ma délégation voudrait vous assurer d'ores et déjà de sa totale contribution à la réussite des présentes assises.

149. Il est également de mon devoir de renouveler notre haute estime à M. Benites, de l'Equateur, qui, deux sessions durant, a conduit nos travaux avec une sagesse, une compétence et un dévouement rarement égalés, surtout eu égard aux circonstances exceptionnelles qui ont jalonné sa présidence.

150. C'est aussi pour moi une heureuse occasion de réitérer à M. Kurt Waldheim, Secrétaire général, l'expression de la confiance que mon gouvernement lui a toujours témoignée en raison des efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour faire de notre organisation un instrument efficace au service de la paix, de la justice sociale et de la sécurité dans le monde. Nous reconnaissons publiquement la hauteur de la conscience avec laquelle le Secrétaire général s'est acquité de sa noble mission, celle de favoriser à tout prix la coopération entre les nations. Au cours de ses voyages à travers le monde, sa préoccupation constante fut de chercher à protéger et à défendre l'entente entre les hommes, les peuples et les nations.

151. Plus que par le passé, cette assemblée exige de nous tous une conscience plus vive de nos responsabilités internationales, pour l'avenir de l'humanité tout entière. Depuis la vingt-cinquième session, bien des changements se sont opérés dans le monde. Ils nous ont clairement démontré qu'il était grand temps

de doter notre organisation d'une puissance morale et matérielle suffisante, nécessaire et efficace, qui conjure les méfaits toujours présents ou latents des forces rétrogrades et réactionnaires.

152. Ma délégation est enfin heureuse de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres du Bangladesh, de la Grenade et de Guinée-Bissau qui, par leur admission, viennent agrandir notre famille des nations. Nos souhaits de bienvenue s'adressent d'une manière particulière à la République de Guinée-Bissau qui a conquis son indépendance au prix de tant de sacrifices. Ce pays frère connaît très bien quels ont été nos sentiments à l'aurore de ses espoirs. Nous lui présentons nos vœux et nos souhaits les meilleurs dans sa marche en avant vers le progrès et l'indépendance totale.

153. En Afrique, le déblocage de la situation dans les territoires administrés par le Portugal constitue un événement sans précédent dans l'histoire de ce pays qui était resté jusqu'ici le bastion le plus inébranlable du colonialisme. Face à cette évolution qui appelle notre capacité d'adaptation, la communauté internationale, pour réaliser pleinement sa mission, se doit d'orienter ce changement vers un heureux aboutissement. C'est-à-dire qu'il sied d'une part de créer un équilibre entre la justice sociale et la croissance économique et, d'autre part, de favoriser les conditions maximales du droit à l'égalité et à la liberté entre tous les hommes et tous les continents.

154. Les efforts de décolonisation effectués par le Portugal sont pour nous fort appréciables. Nous savons, en effet, que parvenir à accommoder ou à adapter, dans tout problème qui se distingue par cette double face — d'un côté, les impératifs des principes juridiques et, de l'autre, l'intérêt économique d'un moment ou d'une époque — constitue un élément qui a souvent mis en échec les formules de compromis les mieux imaginées. Si à Lisbonne il a fallu un réel courage pour parvenir à un tel changement de mentalité, il s'avère urgent de traduire les intentions dans les faits : le Mozambique et l'Angola attendent avec impatience le soleil radieux d'une indépendance réelle, authentique et sans nuages.

155. Les crises et les tensions sur certains points de notre planète, les déportations et les séparations des peuples et des nations, constituent et ont toujours constitué un objet de très grande préoccupation pour mon pays, qu'il s'agisse des problèmes palestinien, coréen, vietnamien, cambodgien ou chypriote. Mon gouvernement reste d'avis que toute tentative de régler la crise du Moyen-Orient doit absolument tenir compte des aspirations légitimes et du droit inaliénable du peuple palestinien, celles de rentrer dans sa patrie spoliée et de décider de son propre avenir.

156. Le Gouvernement rwandais suit avec une grande sympathie l'évolution de la situation en Indochine. Il souhaite que les accords de Paris sur le Viet Nam soient appliqués intégralement dans le but d'une amélioration du sort du peuple vietnamien dans son ensemble. Si nous nous félicitons de l'amélioration très substantielle au Laos, nous étudions et suivons avec la plus grande attention et une réelle sympathie l'évolution de la situation au Cambodge, pays frère déchiré par une longue et dure guerre intestine. Il est plus que temps qu'une solution équitable soit trouvée

rapidement qui mette fin à cette guerre et assure au peuple cambodgien toutes possibilités de s'atteler à sa lourde tâche de redressement national et de développement économique et social.

157. Le problème coréen pose au monde de très graves préoccupations. Ma délégation n'a cessé de préconiser, du haut de cette même tribune, que notre organisation se penche réellement sur cette question. Après le retrait des troupes étrangères de tout le territoire coréen, la réunification pacifique, sans ingérence extérieure aucune, reste l'affaire du peuple coréen et de lui seul. Il lui appartient en toute souveraineté et en toute indépendance de statuer démocratiquement sur sa réunification et sur son avenir. C'est pourquoi notre organisation doit se garder de sanctionner toute admission séparée de l'une ou de l'autre des parties du peuple coréen, mais au contraire de faciliter la reprise des contacts entre le Nord et le Sud de la Corée, en vue de la recherche d'une solution équitable à ce problème des plus importants.

158. Enfin, le drame chypriote sonne encore le glas de la paix précaire que connaît actuellement notre planète. Des visées de suprématie géo-politico-stratégiques en Méditerranée et dans la péninsule balkanique ont allumé un nouveau foyer de tensions aux conséquences incalculables si l'on n'y prend pas garde à temps. Là aussi, la solution au problème chypriote ne viendra que de la concertation souveraine et indépendante de toute ingérence extérieure entre les deux communautés qui habitent l'île de Chypre.

159. Les ingérences extérieures de toutes sortes jalonnent notre histoire et l'histoire de tous les continents, mais l'Indochine a été, plus que toute autre région du globe, une source permanente de conflits et d'insécurité. Aussi, aujourd'hui comme hier, le renforcement de la paix et de la justice ne cessent d'être l'une des plus grandes finalités de l'Organisation des Nations Unies. Mais, nul ne l'ignore, nous vivons aujourd'hui dans un monde d'insécurité et d'injustice : un monde qui possède cette force terrible de destruction massive, un monde de conflits locaux, voulus et tolérés au nom de la politique de puissance, un monde où les droits de l'homme les plus élémentaires sont quotidiennement foulés aux pieds, un monde des grandes masses rendues conscientes de leur dénuement par l'ère moderne, mais non libérées de la faim et de la misère, un monde enfin où il y a peu de sécurité parce que plusieurs Etats ont, l'un après l'autre, violé les principes qu'ils ont pourtant proclamés dans des déclarations solennelles dont les échos ont si souvent fait vibrer les murs de cette enceinte.

160. L'égalité souveraine de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le respect des engagements pris de bonne foi, le règlement pacifique des différends, la renonciation absolue à la force, la liberté et l'autodétermination ainsi que la justice sociale universelle dans les relations nationales et internationales, tels sont, à notre sens, les principes qui doivent guider la communauté internationale digne de notre époque et digne des générations futures.

161. Malheureusement, la réalité quotidienne ne reflète pas ces principes. On prétend que la paix règne parce que, entre les grands de ce monde, il y a de la

détente. Cependant, il existe des conflits dévastateurs dans différentes parties de notre planète. L'Indochine, le Moyen-Orient, l'île de Chypre et l'Afrique australe restent le théâtre de conflits intenses, sources de destructions et de misères. Nous voyons que, depuis la dernière guerre mondiale, le monde a connu plus de 50 guerres localisées, toutes meurtrières. Le monde, aujourd'hui, est plein de contradictions et de toute une série d'euphémismes. Ainsi, on ne parle plus de désarmement général et complet, mais de contrôle mutuel des armements. La paix a pris le nom de détente entre les grandes puissances. Il n'y aura donc pas de "guerre", à moins que celle-ci ne soit une guerre atomique dans laquelle les superpuissances se trouvent directement engagées !

162. Voilà les faits auxquels nous ne pouvons nous résigner. Loin d'y trouver un prétexte au découragement, les Nations Unies, au contraire, y voient une raison de plus de redoubler d'efforts et de devenir plus efficaces. La morale universelle nous recommande ces efforts, non seulement pour briser les forces néfastes du colonialisme, du racisme et de l'impérialisme, mais également pour faire taire les armes et chercher un ordre économique nouveau qui transcende les égoïsmes étroits et qui vise à la justice sociale universelle.

163. La paix, a dit un penseur, n'arrive pas par hasard : elle se crée, elle se construit; c'est une création constante; on ne peut se la représenter comme le fruit d'un ordre bienveillant donné de l'extérieur; c'est un devoir suprême. Nous avons le devoir, chacun à la mesure de sa puissance et de sa responsabilité concrète, de travailler à l'édification de la paix et de la sécurité internationales. Notre organisation ne peut pas espérer de paix durable aussi longtemps que la course aux armements, la mise au point d'armements plus modernes et plus meurtriers et leur introduction dans les régions qui étaient jusqu'à présent pacifiques, se poursuivent sans contrôle.

164. La communauté internationale ne peut croire à la paix quand, de-ci de-là, des conflits larvés, des guerres d'usure, des luttes d'influence font des millions de victimes en plusieurs points de la terre. La communauté internationale ne connaîtra pas de paix véritable, aussi longtemps que les tenants impénitents du colonialisme, de l'*apartheid* et du sionisme opposeront une mauvaise foi flagrante aux sollicitations de l'Organisation des Nations Unies à se conformer à ses recommandations et à ses résolutions.

165. La sixième session extraordinaire a démontré, avec force, que ce ne sont pas seulement les guerres qui violent la paix, mais également l'injustice sociale dans le monde. C'est pourquoi nous disons clairement que la communauté internationale sera toujours éloignée de la paix, aussi longtemps que les trois quarts des êtres humains n'auront que le seul droit de vivre dans la misère alors que le quart des habitants de notre planète réunissent à eux seuls une société de consommation qui possède 80 p. 100 des richesses de la terre.

166. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour aborder le problème de la conjoncture économique internationale actuelle. Ma délégation, comme celle des autres Membres de l'Organisation, a pu exprimer l'opinion de son gouvernement sur la nature

des relations économiques entre les pays développés et les pays en développement. Je ne prétends pas évoquer un domaine nouveau, mais je crois qu'il faut y revenir avec plus d'insistance qu'auparavant, car tout observateur objectif de la situation internationale actuelle est obligé de reconnaître qu'il n'y a pas eu d'amélioration tangible. Bien au contraire, des signes de détérioration apparaissent de plus en plus et ne cessent de nous inquiéter.

167. Dans presque tous les pays en développement, les rapports économiques sont encore caractérisés par une dépendance trop étroite des pays en développement, qui sont dans l'obligation d'exporter des matières premières contre des produits manufacturés. Or, dans ce domaine, l'inégalité et l'injustice risquent de paraître comme une situation normale et tendent à être systématisées, au détriment des plus faibles.

168. En effet, depuis un siècle, les termes de l'échange n'ont cessé de se détériorer continuellement, aux dépens des pays pauvres. Ceux-ci ne peuvent agir sur les lois du marché qui sont fixées par les pays riches, en dehors de toute consultation des pays en développement. C'est ainsi que le cours mondial des produits de base obéit à une série de facteurs inhérents à la situation politique, économique et financière des pays industrialisés.

169. Le déficit de la balance des paiements qui en résulte aggrave encore la situation déjà précaire de nos économies. Les pays pauvres sont, en effet, privés d'une somme considérable de devises sur lesquelles ils étaient en droit de compter pour couvrir les importations nécessaires à la vie du pays, tels que les biens d'équipement et les articles de consommation de masse. La rareté de ces articles entraîne la hausse généralisée des prix, étant donné que les produits locaux suivent inévitablement le mouvement de l'inflation.

170. Il ne faut pas non plus oublier que la diminution des importations réduit énormément les recettes de l'Etat puisque, dans nos pays, les droits d'entrée représentent généralement la majeure partie des rentrées fiscales. Comme à l'exportation les prix sont également à la baisse, l'Etat se trouve obligé de soutenir les exportateurs pour des raisons évidentes de politique économique. Or, il ne peut souvent le faire qu'en diminuant ou en supprimant les droits de sortie. C'est encore une perte pour le trésor public, qui voit ainsi lui échapper les possibilités de réaliser sa politique de développement.

171. La situation que nous venons d'exposer est suffisamment grave pour qu'il soit demandé à la communauté internationale d'essayer d'y mettre fin. Car, finalement, la preuve a été apportée qu'à la longue, les pays développés risquent, à leur tour, de souffrir d'un manque de concertation si nécessaire pour l'harmonie des relations internationales.

172. Afin d'obliger les pays riches à tenir compte des intérêts de plus des trois quarts de l'humanité, certains pays qui en avaient le pouvoir ont déjà pris des mesures radicales pour contrôler eux-mêmes l'exploitation et la commercialisation de leurs richesses, à des conditions qu'ils fixent désormais eux-mêmes. Il s'agit là d'une décision qui relève de la souveraineté de chaque Etat et que ma délégation a déjà

eu l'occasion d'appuyer sans réserve. Mais il faut reconnaître que les Etats qui peuvent aujourd'hui agir de la sorte ne sont pas nombreux. Il est donc indispensable d'arriver à une entente internationale sur les échanges entre les nations riches et les nations démunies.

173. A cet égard, ma délégation se félicite des conclusions et recommandations de la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement. Il est en effet encourageant que la communauté internationale ait reconnu qu'il est urgent de faire tout ce qui est possible pour remédier à la situation actuelle, en prenant les mesures nécessaires afin d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement, par la suppression de toutes les manœuvres qui aboutissent à maintenir chaque année nos pays dans une situation commerciale déficitaire.

174. Pour atteindre ces objectifs, la communauté internationale demande aux pays développés de supprimer tout ce qui, jusqu'à présent, désavantage les pays pauvres. Il est ainsi urgent de prendre des mesures radicales pour la suppression des entraves au commerce avec les pays en développement. Ce commerce doit se faire à des prix qui tiennent compte des intérêts des pays exportateurs. Les diverses techniques qui visent à manipuler le marché des matières premières pour entraîner leurs cours à la baisse sont à bannir des pratiques commerciales internationales qui doivent rester loyales, saines et mutuellement avantageuses.

175. Comme j'ai pu le souligner lors de la sixième session extraordinaire [2222^e séance], pour mon pays la question des échanges mondiaux n'est qu'une partie du problème plus vaste qui englobe tout le domaine des relations internationales et son aspect particulier de coopération entre les nations. Depuis des années, l'idée d'une solidarité internationale entre les pays riches et les pays en développement fait son chemin. Toutes les conférences internationales qui se tiennent depuis une décennie insistent en vain sur l'impérieuse nécessité, pour les pays nantis, d'apporter leur concours au développement économique et social des pays pauvres. Ces appels n'ont pas été suivis et des signes inquiétants apparaissent de plus en plus dans un ciel sombre de détérioration de la situation de l'aide entre les nations.

176. En effet, depuis la crise de l'énergie dans le monde, l'aide bilatérale tend à diminuer. L'aide multilatérale qui tire généralement ses ressources des versements effectués par les pays développés suivra inévitablement la tendance si l'attitude de ces derniers ne change pas. C'est pourquoi ma délégation saisit cette occasion, pour lancer un appel solennel aux pays développés pour qu'ils maintiennent et améliorent le volume et la quantité de leur aide aux pays en développement. Certains pays en développement méritent dans ce domaine une attention particulière, surtout ceux qui, à la suite de la crise du pétrole, ont perdu des quantités considérables de devises.

177. Cependant le tableau n'est pas totalement sombre. Pour les pays en développement, il est encourageant de constater que de plus en plus les relations de coopération internationales prennent d'autres formes. En effet, à côté des rapports verticaux qui jusqu'ici existent entre les pays riches et les moins

favorisés et, principalement entre les anciens colons et leurs anciennes colonies, nous assistons à la naissance d'une coopération internationale horizontale. Je voudrais parler de cette coopération établie depuis quelques années entre les pays en développement eux-mêmes. Ce genre de relations existe déjà en Afrique où des essais d'intégration régionale sont en cours avec plus ou moins de succès. Les relations amicales et fructueuses qui se sont tissées depuis un certain temps entre les Etats africains et les Etats arabes constituent également un exemple concret de solidarité entre pays en développement. Il s'agit plus souvent d'une coopération qui peut se révéler vite mutuellement avantageuse pour les partenaires. Les pays arabes qui disposent de capitaux peuvent les orienter vers les secteurs productifs et participer ainsi au développement des pays africains, tout en s'assurant bien sûr une rémunération juste et raisonnable des investissements de leurs capitaux.

178. Ma délégation se félicite des progrès accomplis dans ce domaine. Par la décision de créer un fonds de développement, les pays arabes, en possession des moyens financiers importants que leur procurent les prix du pétrole, ont montré à la face du monde que l'exaltation de la solidarité entre les nations du tiers monde n'est pas un simple exercice de rhétorique. Ces actes importants qu'ils ont posés en toute souveraineté, méritent toute notre estime, parce que, non seulement ils ouvrent aux pays moins favorisés des possibilités financières, mais encore ils constituent un net changement dans la politique financière internationale.

179. C'est là également une profonde mutation dans la conception que les pays en développement se font de l'effort à fournir pour gagner le combat contre la misère et l'ignorance. En effet, depuis quelques années, nos pays se rendent compte que le développement du tiers monde se fera d'abord par les intéressés eux-mêmes et que l'aide extérieure complètera nos propres efforts.

180. Cette prise de conscience des pays en développement constitue, pour les pays riches, une garantie que l'assistance qu'ils accorderont ne sera pas gaspillée, puisqu'elle est considérée par les pays bénéficiaires comme un complément nécessaire pour la croissance du développement économique, social et culturel de leurs populations, qui doivent bénéficier en priorité des apports au développement. Car pour ma délégation il est une vérité : c'est l'homme qui doit être au centre des préoccupations de toute politique économique et de coopération.

181. Puisque je viens d'évoquer le problème concernant le développement économique, culturel et social de nos populations, je voudrais également exposer brièvement le point de vue de ma délégation sur la question de la croissance démographique qui demeure d'actualité. Il s'agit évidemment d'un problème complexe qui intéresse aussi bien les individus que les Etats, chaque pays tout autant que la communauté internationale dans son ensemble; et justement du fait qu'il s'agit d'un problème complexe, les avis exprimés et les solutions proposées dans cette question de population sont loin de recueillir l'unanimité. Pour certains, c'est un cri d'alarme. Il y aura dans quelques années trop d'hommes sur la terre qui

ne pourra plus les nourrir. Pour d'autres, plus optimistes, la terre renferme suffisamment de potentialités non encore exploitées et le vrai problème est de mobiliser tous les bras et toutes les techniques afin que chaque homme, grâce à son travail et avec le concours de l'aide internationale puisse avoir toutes les possibilités de mener une vie nouvelle, une vie meilleure.

182. Ma délégation est d'avis que, quelles que soient les positions en confrontation, en définitive, cette question ne peut être isolée du contexte politique général. La communauté internationale est concernée. C'est pour cela que ma délégation se félicite hautement de l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies de convoquer la Conférence mondiale sur la population. Nous nous réjouissons du fait que le tiers monde a pu y faire entendre sa voix et réfuter certaines théories qui ne reflétaient trop souvent que l'égoïsme de quelques intérêts mal dissimulés. En effet, n'avons-nous pas souvent entendu déclarer que les pays en développement doivent freiner à tout prix la croissance de leur population s'ils veulent se développer? Certains théoriciens sont allés même plus loin et ont conditionné l'aide extérieure à cette politique de malthusianisme du xx^e siècle. Mais à Bucarest, nous avons entendu un autre son de cloche. Le tiers monde demande qu'à la limitation des naissances corresponde une limitation simultanée de gaspillage dans les pays industrialisés. En d'autres mots, que régressent parallèlement inégalité et fécondité.

183. Ma délégation ne se cache pas la justesse des réalités profondes et des problèmes ardues que pose une explosion démographique. Bien au contraire, le Rwanda est d'autant plus conscient de ces problèmes qu'il doit y faire face. En effet, petit pays, il doit nourrir en moyenne une population d'une densité de plus de 150 habitants au kilomètre carré. Dans certaines régions cette densité démographique atteint 200 à 300 habitants au kilomètre carré. Il faut ajouter que le taux annuel d'accroissement naturel se situe à 3 p. 100, alors que les terres cultivables s'épuisent de jour en jour pendant que nos moyens limités ne nous permettent pas dans l'immédiat de moderniser l'agriculture et l'élevage pour en augmenter le rendement.

184. Néanmoins, nous pensons que le fait de limiter les naissances ou, d'une façon plus générale, de freiner la croissance démographique, ne peut être érigé en une politique valable en soi. Bien au contraire, nous sommes convaincus qu'au lieu d'être un but, une politique démographique ne doit être considérée que comme un instrument parmi tant d'autres, qu'un Etat utilise pour atteindre ses objectifs fondamentaux qui sont, avant tout, le progrès social et économique, le bien-être de ses habitants. Car les dernières découvertes des hommes de sciences n'affirment-elles pas que les richesses totales actuelles de notre planète pourraient nourrir plus de 30 milliards d'hommes? C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ceux qui affirment que l'objectif à atteindre dans ce domaine de la population doit être d'améliorer le niveau et la qualité de l'existence de chacun, en tenant compte, d'une part, de la diversité des conditions qui règnent dans les différentes régions et, d'autre part, du droit

souverain qu'à chaque pays de déterminer sa politique démographique.

185. Ma délégation est aussi d'avis qu'il ne faut plus vouloir imposer une politique démographique valable pour le monde entier. Il s'agit là d'un impérialisme mal camouflé. Nous pouvons accepter que l'Organisation internationale coordonne les politiques nationales, mais dans le respect absolu de la souveraineté de chaque Etat comme dans le respect du droit de chaque famille à avoir les enfants désirés.

186. Comme l'a très bien dit M. Michel Durafour, ministre du travail et de la population de la France, et je cite :

“Une politique démographique doit s'inscrire dans une politique générale de développement, condition de l'épanouissement des hommes. Dans cette perspective, les pays développés doivent apporter leur assistance technique et financière aux pays sous-développés qui la demandent.”

187. Une telle déclaration émanant d'un représentant d'un pays industrialisé est hautement encourageante. Nous souhaitons que d'autres pays développés puissent adopter la même conception et surtout la mettre en pratique dans l'intérêt de la communauté internationale.

188. Aussi, ma délégation lance une fois de plus un appel solennel à tous les pays nantis pour que la solidarité internationale ne se traduise plus par des déclarations de bonnes intentions non suivies d'actes concrets. Nous continuons à être témoins de l'insuffisance de l'aide publique au développement. Cette aide non seulement est inférieure aux besoins du tiers monde et aux possibilités des pays industrialisés, mais atteint à peine la moitié de l'objectif qu'avait prescrit la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cet objectif consistait à porter le mandat de l'aide publique au développement à 0,70 p. 100 du produit national brut des pays développés. Nous constatons malheureusement aujourd'hui que l'aide publique ne dépasse pas 0,35 p. 100 du produit national brut dans la totalité de ces pays.

189. S'agissant de cet égocentrisme économique, il convient d'évoquer un autre domaine qui, lui aussi, reste d'actualité. Il s'agit du droit de la mer. C'est sûrement un secteur où la compréhension internationale doit remplacer l'égoïsme traditionnel des nations.

190. A cet égard, il est regrettable que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vient de se tenir à Caracas, se soit achevée sans que l'on puisse parler de résultats très positifs. Bien au contraire, les positions des pays riches et celles des pays pauvres ont été tellement opposées que l'on serait tenté de parler d'un échec.

191. Ma délégation trouve normal qu'un pays riverain puisse revendiquer le droit d'avoir une zone économique maritime beaucoup plus importante que l'espace actuel admis comme constituant les eaux territoriales.

192. Dans le domaine de l'utilisation de la mer, un principe a depuis longtemps prévalu : la liberté de la haute mer. Certes, ce principe correspondait aux intérêts commerciaux coloniaux et navals des grandes

puissances. C'était une base satisfaisante pour l'ordre mondial tant que l'espace océanique était utilisé principalement pour la navigation et la pêche et d'une manière relativement inoffensive pour le milieu marin. Mais ce principe a déjà commencé à faire l'objet de contestations. L'essor de la technologie a rendu possible une utilisation nouvelle et plus intensive des océans. Grâce à la technologie moderne, il sera bientôt possible d'exploiter d'une façon industrielle et commerciale les ressources des grands fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale.

193. Il est à craindre dès lors que ces ressources ne profitent qu'à un petit nombre de pays qui ont justement des moyens techniques avancés qui permettent une exploitation à grande échelle de ces richesses communes. Dans ce secteur, l'égoïsme économique des pays développés risque de se généraliser au détriment du tiers monde, si l'on ne met pas au point un nouveau régime qui tienne compte des besoins de l'humanité en général et des pays en développement en particulier.

194. Une grande tâche attend donc le codificateur du nouveau droit de la mer, qui devra concilier les divergences d'intérêts particulièrement graves entre les Etats. En effet, les grandes puissances souhaitent le maintien d'une zone aussi étendue que possible qui ne soit soumise à aucune restriction. De leur côté, les pays riverains voudraient monopoliser l'exploitation des ressources des eaux adjacentes à leurs territoires. Il est dès lors impérieux pour le droit international en la matière, d'arriver à tenir compte des intérêts des uns et des autres, pour une meilleure coopération à l'échelle de notre planète.

195. Mais une autre catégorie de pays suit les questions relatives au droit de la mer avec une attention d'autant plus particulière que ces pays n'y ont pas naturellement accès. Nous voulons parler des pays sans littoral. Ma délégation affirme que les Etats enclavés ont besoin, pour leur survie, d'un libre accès à la mer et d'un libre transit à travers les pays riverains. Ils devraient également, dans le cadre de la coopération internationale, pouvoir bénéficier des installations portuaires et des services connexes des pays côtiers.

196. Nous constatons qu'à l'époque actuelle tous les pays cherchent à s'unir ou sont déjà unis dans de grands ensembles régionaux ou internationaux. La coopération dans ce domaine est donc possible. Les exemples sont nombreux de par le monde pour le démontrer. Nous savons tous comment les pays européens enclavés ont pu accéder facilement à la mer et ainsi développer leur commerce maritime grâce à la compréhension des pays voisins. Tous ces exemples démontrent qu'une coopération entre les pays enclavés et riverains est possible et qu'elle peut se concilier avec le respect des intérêts des uns et des autres. Le nouveau droit de la mer pourra donc trouver des assises dans la pratique et devenir la charte respectée pour tout le monde.

197. Il est également impérieux que tous les pays, y compris les pays enclavés, puissent effectivement bénéficier des richesses que renferment les océans. Cette répartition équitable doit se faire dans l'intérêt même de la communauté internationale tout entière, en vue d'un développement équilibré, condition absolue pour une paix durable entre les nations.

NOTES

198. Nous souhaitons vivement que tous ces appels soient écoutés et qu'ainsi, en conjuguant leurs efforts, tous les hommes coopèrent désormais à l'édification efficace d'un monde de justice, de progrès, d'entente et de paix, un monde où, dans les perspectives d'un ordre mondial nouveau, tous les hommes de tous les continents et de toutes les races puissent enfin jouir du droit à la liberté, à l'égalité et à la dignité.

La séance est levée à 13 h 50.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30*, p. 25, point 41.

² *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) notwithstanding la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J., Recueil 1971*, p. 16.

³ *Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

⁴ *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1973*, document S/11081.